Document generated on 04/24/2024 4:07 p.m.

Sociologie et sociétés

L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967

Hélène DAVID

Volume 7, Number 2, novembre 1975

Travaux et recherches sur le Québec

URI: https://id.erudit.org/iderudit/001171ar
DOI: https://doi.org/10.7202/001171ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)
1492-1375 (digital)

Explore this journal

Cite this article

DAVID, H. (1975). L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967. *Sociologie et sociétés*, *7*(2), 33–66. https://doi.org/10.7202/001171ar

Article abstract

This text is an attempt to make clear the nature of the relationships between classes in Quebec during the period from 1945 to 1967. Focussing on the relations between the government and the labor movement, this analysis discards the traditional notion of the division between Duplessism and the Quiet Revolution. Variations in the degrees of repression applied by the government to the labor movement and the force of the labor movement itself are the criteria used to distinguish five critical stages in this particular period.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1975

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967*

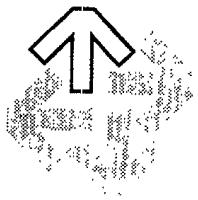

HÉLÈNE DAVID

1. L'ÉTAT DES RAPPORTS

1.0 INTRODUCTION

Ce chapitre vise à expliciter l'état des rapports de classe, et donc la force relative des parties en cause, pendant les moments successifs qui constituent l'ensemble de la période de 23 ans couverte par cette recherche. Il ne s'agit cependant pas d'une étude exhaustive de l'état des rapports de classe car cela nécessiterait une analyse plus précise du degré de pénétration et de contrôle des capitaux étrangers, des mouvements économiques conjoncturels nationaux et internationaux, et de leurs effets ; il faudrait tenir compte du poids réel de la bourgeoisie canadienne-française, des modalités d'inféodation de ses différentes fractions aux intérêts de l'impérialisme ainsi que de ses rapports avec la bourgeoisie anglo-canadienne. Il faudrait également traiter du rapport entre les partis politiques et les différentes fractions de classe, des alliances conclues, etc., de manière beaucoup plus poussée.

La détermination des moments de conjoncture sera, ici, essentiellement fonction des rapports entre le pouvoir politique et les formes organisées du mouvement ouvrier, c'est-à-dire plus particulièrement, le mouvement et les organisations syndicales.

* Ce texte constitue le chapitre IV d'une thèse de doctorat qui paraîtra ultérieurement dans une forme définitive.

Ce chapitre est en quelque sorte une extension du chapitre méthodologique en ce sens que les différents éléments qui seront présentés ne servent pas seulement à décrire les rapports sociaux d'une période donnée ; ils doivent surtout justifier les coupures qui ont été faites. Cette opération est essentielle car, de la justesse de ces coupures, dépend la validité du modèle. En effet, pour pouvoir démontrer que la conjoncture exerce une influence déterminante sur les mouvements de grève, il faut commencer par fonder les différences entre les moments conjoncturels à partir de modifications dans l'état des rapports de force entre les classes et les organisations de classe.

Les critères utilisés pour caractériser chaque moment relèvent d'une part des rapports sociaux politiques, au sens restreint du terme, et, d'autre part, des rapports sociaux économiques. Des éléments de la scène politique (les formations politiques, la représentation parlementaire) de la classe ouvrière seront présentés sur ce plan ; les rapports du pouvoir politique avec le mouvement ouvrier (par l'intermédiaire de mécanismes législatifs, administratifs et judiciaires de l'appareil d'État) renvoient plus directement aux rapports de classe. Sur le plan des rapports sociaux économiques, tant l'organisation syndicale (le degré de syndicalisation, le taux de croissance) que les rapports entre les organisations syndicales (collaboration et/ou rivalités et opposition) renvoient à la force organisée de la classe ouvrière ; la morphologie globale du mouvement de grève pour chaque moment révèle l'ampleur mais pas nécessairement l'intensité de la lutte.

1.1 L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 1945-1967, PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

Avant d'aborder chaque moment successivement, quelques éléments permettront de situer l'ensemble de la période étudiée par rapport aux années qui l'ont précédée.

1.1.1 Au cours des années trente, un réalignement des formations politiques important eut lieu sur la scène politique. Ce changement ne modifia pas les rapports entre les fractions de la bourgeoisie mais assura, par différentes formes de protectionnisme, une survivance prolongée à certaines couches rurales ainsi qu'à la bourgeoisie et la petite bourgeoisie canadienne-française, sans toutefois contrer l'implantation massive et la domination de plus en plus profonde du capitalisme étranger et plus particulièrement américain, sur le Québec.

C'est en 1935, après plusieurs années de règne ininterrompu, que le parti libéral fut renversé par une coalition d'anciens libéraux dissidents, regroupés sous le nom d'Action libérale nationale, et du parti conservateur du Québec. Les premiers attaquaient vigoureusement les « trusts étrangers » et la domination qu'ils exerçaient sur le Québec ; ils préconisaient entre autres la nationalisation des services publics monopolisés par ces capitaux étrangers. Les conservateurs se contentaient de s'opposer avant tout à la corruption politique du régime Taschereau. Se considérant trahi par Duplessis, qui ne respecta pas ses engagements au sujet du partage des ministères, le fondateur de l'Action libérale nationale rompit avec la formation politique nouvellement formée par les deux groupes ; mais la plupart de ses parti-

sans restèrent néanmoins dans l'Union nationale avec les conservateurs ; celle-ci fut portée au pouvoir avec une énorme majorité en 1936[1].

Mais, loin d'entreprendre les réformes qu'il préconisait, le régime Duplessis consolida immédiatement la position des différentes fractions de la bourgeoisie en s'attaquant aux organisations de la classe ouvrière. Il amenda différentes lois du travail existantes pour en réduire la portée et pour la première fois, dans l'histoire du Québec, enleva le droit de grève à un groupe de salariés[2] ; il fit également adopter en 1937, la célèbre « Loi du Cadenas » qui permettait de perquisitionner et de mettre sous scellés des lieux où aurait été trouvée de la propagande communiste. (Cette loi fut jugée inconstitutionnelle plusieurs années après par les plus hauts tribunaux du pays).

C'est à ce revirement complet que certains attribuent la défaite de l'Union Nationale en 1939. Le problème de la guerre et surtout la question de la conscription dominaient le débat politique de ces années. L'Union nationale eut alors l'occasion de développer un des thèmes les plus constants de tout son règne : un nationalisme virulent qui se définissait essentiellement et exclusivement par la non-ingérence du gouvernement fédéral dans les affaires du Québec. Elle revient au pouvoir en 1944 pour les seize prochaines années, portée par un mouvement profond d'opposition à la conscription de la part des Québécois[3].

1.1.2 Si la pénétration des capitaux américains était déjà avancée au cours des années trente, la seconde guerre mondiale est l'occasion d'une entrée encore plus massive des entreprises américaines qui y développent considérablement l'industrie lourde pour les besoins de la guerre.

Cet essor de l'activité économique est tel que certains y ont vu le véritable « take-off » de l'économie québécoise ou encore en parlent comme de la seconde révolution industrielle au Québec : dans le secteur manufacturier du Québec, l'emploi s'accroît de 87% de 1939 à 1950, soit un peu plus que pendant tout le siècle précédent ; pendant ce temps, la main-d'œuvre totale augmente de 27% et l'agriculture perd 18% de sa population active.

Toujours dans le secteur manufacturier, le nombre d'entreprises augmente de 50%, la valeur de la production brute, de 100% et les investissements, de 150% (en chiffres absolus). La rapidité de la croissance de l'industrie manufacturière affecte le niveau de revenu : le salaire horaire s'élève de 54%, le salaire hebdomadaire de 38% et le revenu par tête augmente de 55% (toujours de 1939 à 1950)[4].

1.1.3 Mais cela ne se fit pas sans que les travailleurs salariés aient mené des batailles afin de se syndiquer et d'obtenir de meilleures conditions de travail : en 1936 et 1937, le mouvement de syndicalisation au Québec est aussi important,

1. Quinn, Herbert F., *The Union Nationale, a Study in Quebec Nationalism,* (Toronto, University of Toronto Press, 1963), p. 73-76.

2. Chartier, Roger, « Contribution à l'histoire de la législation du travail, VI », *Relations industrielles,* vol. 18, n° 2, p. 228.

3. Quinn, *id.,* p. 80 et 129.

4. Faucher, Albert et Lamontagne, Maurice, « History of Industrial Development » dans *Essais sur le Québec contemporain,* sous la direction de Jean-Charles Falardeau, (Québec, Presses de l'Université Laval, 1953), p. 23-54.

proportionnellement, que celui qui prend son essor aux États-Unis avec la naissance du CIO ; de 1935 à 1937, les effectifs syndicaux y doublent. Pendant la guerre, le mouvement de syndicalisation reprend à travers tout le Canada ; au Québec, il en résulte de violents affrontements entre les membres des syndicats catholiques et ceux des syndicats internationaux.

Néanmoins, il y a au Québec en 1943, 85% plus de syndiqués qu'il y en avait en 1939 ; ils représentaient à peine 10% de la main-d'œuvre non agricole en 1935, alors qu'en 1943, le taux de syndicalisation atteint 23% [5]. Cette croissance phénoménale est surtout attribuable à la concentration ouvrière accrue, à la montée des aspirations revendicatives et aux campagnes d'organisation des syndicats internationaux dont les effectifs augmentent considérablement tandis que l'augmentation de ceux de la CTCC est proportionnellement moindre que celle de la main-d'œuvre.

Pendant les années trente, il y avait en moyenne 23 grèves, relativement courtes, par année. De 1941 à 1944, le nombre de grèves a presque quadruplé : il est passé à 82 grèves en moyenne par an. La loi des Relations ouvrières (LRO), pièce-maîtresse de la législation du travail, qui fut adoptée précisément pendant cette période, instaurait un régime de relation de travail qui limitait considérablement le droit de grève dans le secteur privé (la grève était déjà interdite dans les services considérés comme publics depuis 1941). Ce n'est qu'après 1960 qu'il y aura un nombre de grèves par année aussi élevé que pendant la seconde guerre mondiale [6].

1.1.4 De 1945 à 1960, sur le plan économique, le développement de la grande industrie, financée par des capitaux américains, se poursuit comme il a été vu au cours du chapitre sur le développement économique du Québec. Sur le plan politique, pendant toute la durée de son régime, Duplessis poursuit les mêmes objectifs ; accordant des conditions exceptionnellement avantageuses aux entreprises étrangères qui viennent s'installer au Québec, encourageant le développement de « company-towns », incitant ouvertement ces entreprises à empêcher toute implantation syndicale dans leurs établissements [7]. A cela s'ajoute un ensemble de politiques favorables aux agriculteurs et de politiques de protection de la petite entreprise canadienne-française ; celle-ci demeure florissante non pas tant à cause de mesures législatives, mais surtout grâce à un ensemble de pratiques politiques consistant à faire vivre, tout en les compromettant les commerçants, les petits industriels et les élites traditionnelles locales [8] ; ils devaient en retour non seulement assurer la réélection du parti mais également participer à sa mainmise sur l'éventail le plus vaste possible d'activités et de collectivités.

Les différents moments identifiés, pendant la durée de ce régime, ne le sont donc pas en fonction des changements importants sur le plan économique, ni des transformations du régime, mais essentiellement des modifications dans le rapport de force entre la bourgeoisie et le pouvoir d'État d'un côté et la classe ouvrière et ses organisations, de l'autre. Cette période est par ailleurs caractérisée globalement

5. Voir le tableau 1 ; pour une comparaison de ces données avec celles de l'ensemble du Canada et avec celles des Etats-Unis, voir Brody, Bernard, *A Description and Analysis of Trade Union Growth Theory and the Canadian Aggregate Model 1936-1965*, (Thèse de maîtrise non publiée, Département de Science économique, Université McGill, 1967).

6. Voir les tableaux 2 et 3.

7. Quinn, H.F., *op. cit.*, p. 81-83.

8. Quinn, H.F., id., p. 139-140.

à l'échelle internationale par un repli de la classe ouvrière, une consolidation de la classe dirigeante à l'échelle de chaque pays et d'une emprise accrue de l'impérialisme à l'échelle mondiale. Ce rapport de force s'exprime, entre autre, par la guerre froide à l'échelle internationale et par une offensive contre le mouvement ouvrier et les courants progressistes sur le plan intérieur. (La loi Taft-Hartley et le maccarthyisme aux États-Unis, par exemple).

La période postérieure à 1960, bien connue sous le nom de Révolution tranquille, se présente, avec le recul que permettent les années soixante-dix, comme un simple intermède politique au cours duquel le parti libéral, représentant différentes fractions de la bourgeoisie, a réalisé un certain nombre de réformes démocratiques des appareils d'état tels que le système scolaire, le système de relations de travail, la sécurité sociale, réformes pour lesquelles seul le mouvement syndical, comme force sociale organisée, (ce qui n'exclut pas une certaine frange intellectuelle) a lutté. Le parti libéral tentait simultanément de prolonger la survivance de la bourgeoisie industrielle canadienne-française ; mais l'impossibilité grandissante de réaliser cet objectif autrement qu'en développant le rôle d'intermédiaire subordonné de la bourgeoisie canadienne-française à l'égard des intérêts des entreprises multinationales américaines a mené à un réalignement des formations politiques en fonction des différents aménagements possibles de ce rôle d'intermédiaire.

La fin de la Révolution tranquille, c'est surtout, après quelques années de flottement, le durcissement du pouvoir politique à l'égard du mouvement syndical et le début d'une nouvelle période d'affrontements très durs, souvent réglés par des interventions politiques ponctuelles. Et la remontée du mouvement de grève, qui se poursuit, indique que le mouvement ouvrier québécois participe à la remontée internationale du mouvement ouvrier qui, depuis le milieu des années soixante, caractérise la conjoncture à l'échelle internationale. C'est pourquoi l'ensemble de la période retenue ne peut être analysée en termes d'une opposition simpliste entre les années du régime Duplessis et la période qui commence en 1960. Un examen plus détaillé des moments conjoncturels le montrera plus clairement.

2. LES MOMENTS CONJONCTURELS

2.1 1945-1947 : SYNDICALISATION DE MASSE ET DIVISION DES ORGANISATIONS

2.1.1 La période d'agitation sociale et politique qui a commencé au milieu des années trente se poursuit, mais ces remous ne parviennent pas jusqu'à la scène parlementaire provinciale.

L'Union nationale, suite aux élections de 1944, se retrouve majoritaire à l'Assemblée nationale avec 48 sièges qu'elle a obtenus avec 27% des voix ; les libéraux, qui ont obtenu 28% des votes, n'ont que 37 sièges tandis que le Bloc Populaire, mouvement nationaliste progressiste, qui s'est formé pour lutter contre la conscription décrétée par le gouvernement fédéral, obtient 4 sièges après avoir recueilli 11% des suffrages[9].

9. Lemieux, Vincent, Gilbert, Marcel et Blais, André, *Une élection de réalignement : l'élection générale du 29 avril 1970*, (Montréal, Editions du Jour, 1970), p. 20.

La classe ouvrière est inorganisée sur la scène politique. Le parti communiste canadien, dont l'influence s'était considérablement accrue pendant la guerre, est déjà sur son déclin ; il a dû faire face à des attaques renouvelées de la part du pouvoir politique ; au Québec, à partir de 1937, la loi du Cadenas donne beaucoup de latitude aux agents du pouvoir pour contrer toutes les activités du parti ; pendant la guerre, c'est la Gendarmerie royale du Canada qui prend la relève au nom de la sécurité d'État. En 1947, les membres du parti eux-mêmes s'affaiblissent considérablement à la suite d'une scission portant sur la question nationale[10]. Un comté ouvrier de Montréal avait élu en 1943, puis en 1945, un membre du parti communiste canadien comme député au parlement fédéral ; mais ce furent les premières et dernières fois[11]. Le parti social-démocrate CCF (Cooperative Commonwealth Federation), que soutient officiellement le Congrès Canadien du Travail (CCT), centrale syndicale qui regroupe les unions affiliées au CIO et quelques unions canadiennes, depuis 1943, existe à peine au Québec qu'il est déjà en proie à des déchirements internes profonds[12].

2.1.2 Lorsque l'Union nationale prend le pouvoir en 1944, la Loi des Relations ouvrières vient d'être adoptée. Cette loi restreint sévèrement le droit de grève en l'interdisant aux salariés qui ne sont pas regroupés dans un syndicat reconnu ainsi qu'à tous les salariés des services publics ; de plus, la grève est interdite non seulement pendant la durée de la convention collective, mais également au cours des négociations lors d'un différend, jusqu'à ce qu'un comité de conciliation ait fait ses recommandations ; ce comité n'a, pour sa part, aucun délai à respecter.

De 1936 à 1940, l'Union nationale avait déjà, par d'autres lois et amendements, considérablement restreint les droits collectifs des travailleurs : interdiction de l'atelier fermé et même syndical, restriction à la Loi de la Convention collective permettant au gouvernement de modifier ultérieurement, à son gré, les conditions de travail négociées par les parties, possibilité d'intenter des poursuites judiciaires contre les membres de syndicats non « reconnus »[13] (c'est-à-dire dont un organisme gouvernemental ne reconnaît pas la représentativité). Ces mesures avaient eu pour résultat de faire diminuer considérablement le nombre d'ouvriers syndiqués car les syndicats ne semblaient plus pouvoir améliorer les conditions de travail[14]. L'activité syndicale est donc déjà rigoureusement contrôlée par la législation.

Le régime Duplessis ne se contente pas d'utiliser ces mesures pour restreindre l'activité des organisations syndicales. Dès 1946, il commence, par tout un arsenal de moyens, à attaquer systématiquement le mouvement syndical[15]. La Loi du Cadenas est maintenant utilisée surtout contre des militants syndicaux plutôt que

10. Fournier, Marcel, « Histoire et idéologie du groupe canadien-français du parti communiste (1925-1945) », *Socialisme '69*, n° 16, p. 70.

11. Wade, Mason, *The French-Canadians 1760-1945*, (Toronto, MacMillan, 1955), p. 967.

12. Wade, M., *id.*, p. 982.

13. Roback, Léo et al., *The Duplessis Government and Quebec Labour*, (Montréal, Research Associates, 1952), texte inédit, p. 2-3.

14. Hardy, Laurent, *Le Travail*, (journal officiel de la CTCC), le 12 février 1954, p. 4-5.

15. Toutes les affirmations suivantes jusqu'à la section 2.1.3.1 sont tirées de Roback, *op. cit.* ; dans ce texte, tous ces faits sont prouvés par des références à des cas précis.

contre les membres du parti communiste. La Commission des Relations ouvrières (CRO), qui est chargée de l'application de la LRO, émet un premier règlement qui décrète que les associations doivent être de « bonne foi » pour être reconnues et que le certificat de reconnaissance syndicale que lui attribue la CRO, lorsqu'il est jugé représentatif, demeure la propriété de la CRO, et non du syndicat. Ce règlement permet à la CRO de retirer un certificat de reconnaissance syndicale à un syndicat déjà reconnu, soit parce qu'elle estime qu'il n'est plus représentatif, soit parce qu'il n'est pas considéré comme étant de « bonne foi ». C'est ce célèbre « Règlement N° 1 » qui sera utilisé maintes et maintes fois par la CRO pour retirer les certificats de reconnaissance syndicale à des syndicats « trop » militants, leur interdisant ainsi toute possibilité de faire grève dans le cadre de la légalité.

Une autre loi enlève complètement aux employés municipaux le droit de négocier collectivement ; déjà ceux-ci sont soumis à l'arbitrage obligatoire parce que la grève leur est interdite ; la loi 62 donne à la Commission des Affaires municipales (organisme para-gouvernemental) le droit de reviser la décision du comité d'arbitrage afin de tenir compte de la « capacité de payer » des municipalités. C'est exactement le même procédé que celui qui avait été employé pour restreindre la portée de la loi de la Convention collective en 1938.

La Commission des Relations ouvrières est composée de cinq membres nommés par le gouvernement dont deux représentent les organisations syndicales mais sans avoir été nommés par elles. Cette commission fait immédiatement preuve d'une partialité constante à l'égard des patrons et à un point tel que les revendications des centrales syndicales, en ce qui a trait à sa constitution et à son fonctionnement, sont un des points les plus constants de leurs prises de position concernant les relations de travail. Par exemple, lors de comparutions pour juger de la représentativité d'un syndicat qui a formulé une enquête de reconnaissance syndicale, les membres de la CRO tolèrent souvent que ce soit l'avocat patronal qui questionne les représentants syndicaux plutôt que d'y procéder eux-mêmes ; les commissaires, après avoir reconnu un syndicat comme représentatif, reviennent peu de temps après sur leur décision, suite à des pressions patronales et retirent le certificat précédemment accordé sans avoir à justifier cette décision. Les inspecteurs de la CRO, plutôt que de procéder à des vérifications techniques des cartes de membres signées, font de l'intimidation auprès des ouvriers en les interrogeant un à un dans des locaux patronaux, etc.

Mais cela ne suffit pas : lors de nombreuses grèves, surtout lorsqu'elles sont déclenchées par des membres de syndicats internationaux, la Police Provinciale intervient rapidement dans le conflit sans même y avoir été appelée par les autorités municipales concernées et souvent contre leur gré ; elle escorte les briseurs de grève jusqu'aux locaux des établissements, elle moleste les grévistes qui font du piquetage, elle met à sac les quartiers-généraux des syndicats, elle arrête et porte des accusations farfelues contre les dirigeants de grèves (accusations qui ne seront d'ailleurs pas reprises une fois le conflit réglé) afin d'éloigner les dirigeants des lieux ; elle intimide les ouvriers en allant à leur domicile pendant la nuit et en les incitant à retourner au travail. Le régime recourt également aux poursuites judiciaires en déposant des accusations de conspiration, sédition, etc., et en choisissant des juges particulièrement complaisants devant qui porter ces causes.

2.1.3 Ces attaques violentes visent à briser l'élan de syndicalisation et de revendications qui prend de l'ampleur et qui atteint son sommet en 1946. Au cours de cette seule année, les effectifs syndicaux au Québec augmentent de 22% et le taux de syndicalisation passe de 20 à 25%. Cette augmentation est attribuable aux aspirations revendicatives de la classe ouvrière et aux campagnes d'organisation de syndicats affiliés à des unions internationales car, pendant cette période, la CTCC (qui deviendra plus tard la CSN) croît très peu [16].

Les centrales syndicales ont peu de rapports entre elles au cours de cette période ; elles sont divisées et hostiles les unes aux autres. Les dirigeants de la CTCC sont très près du régime Duplessis et se font accuser de complicité avec le régime par les autres centrales [17] ; en 1944, cette centrale se prononce même contre le socialisme incarné par le parti CCF et son programme [18] bien que l'Église catholique canadienne ait affirmé solennellement que le socialisme du CCF n'était pas incompatible avec la doctrine sociale de l'Église [19]. Le ministre du Travail peut se permettre de dire à leur congrès de 1946, auquel il a été invité à prendre la parole, qu'il a promis de combattre les agitateurs ouvriers, qui sont des gens payés par Moscou, et d'inviter les membres de la CTCC à en faire autant [20]. Si on en juge par son journal mensuel, la CTCC, à cette époque, semble effectivement s'opposer plus fréquemment, et avec plus de virulence, au communisme et aux unions internationales qu'aux patrons capitalistes.

La FPTQ (Fédération provinciale du travail du Québec), qui regroupe une partie des syndicats affiliés aux unions internationales constitutives de L'AFL aux États-Unis et du CMTC au Canada, fidèle à la tradition du gompérisme, est fortement opposée à l'action politique autonome des travailleurs ; les délégués se sont explicitement opposés à la formation d'un parti politique ouvrier lors de leur congrès de 1943 [21]. Cependant, la très grande autonomie des unions professionnelles les unes par rapport aux autres fait, qu'à l'intérieur du CMTC et de l'AFL, voisinent des unions d'un conservatisme forcené avec d'autres que la présence de militants communistes a rendues extrêmement combatives [22]. Les syndicats affiliés aux unions membres du CIO et du CCT sont encore peu nombreux au Québec à cette époque ; ils n'ont pas encore de structure de regroupement au niveau du Québec.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant qu'aucune action commune n'ait été entreprise par les organisations syndicales contre les pratiques anti-syndicales du régime Duplessis. Chacune protestait isolément, dans ses propres publications ou lors de la présentation de mémoires aux membres du gouvernement, dans un climat non dépourvu de cordialité à l'égard du pouvoir politique.

---

16. Voir le tableau 1.

17. Boisvert, Réginald, « La grève et le mouvement ouvrier » dans *La grève de l'Amiante*, sous la direction de Pierre Elliott Trudeau, (Montréal, Editions Cité Libre, 1956), p. 367.

18. Tremblay, Louis-Marie, *Le syndicalisme québécois, idéologies de la CSN et de la FTQ 1940-1970*, (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972), p. 55.

19. Wade, Mason, *op. cit.*, p. 981.

20. *Le Travail*, octobre 1946.

21. Tremblay, L.M., *op. cit.*, p. 165.

22. Dion, Gérard, « Les groupements syndicaux dans la province de Québec (1955) », *Relations industrielles*, vol. 11, n° 1, décembre 1955, p. 9.

Cette période se caractérise donc par une montée rapide du mouvement syndical mais également par sa fragilité, à cause de la division qui règne entre les organisations syndicales et de la collaboration des dirigeants syndicaux avec le pouvoir politique ; il s'agit également d'une période où les pratiques répressives du pouvoir politique à l'égard du mouvement syndical sont déjà très fortes, mais visent une partie du mouvement syndical en particulier : les syndicats membres d'unions internationales plus combatives.

2.2 1948-1955 : « LA GRANDE NOIRCEUR »

2.2.1 Les élections de 1948 marquent le début de l'absence d'opposition au régime Duplessis sur la scène politique et la consolidation des positions de l'Union nationale. Celle-ci obtient 82 sièges à l'Assemblée avec 38% des suffrages tandis que les libéraux n'ont plus que huit députés, bien qu'ils aient recueilli 27% des suffrages (ceci est dû, entre autres, à la sous-représentation des comtés urbains ainsi qu'au système de scrutin uninominal à un tour) [23]. Le Bloc Populaire s'est désintégré et n'existe plus comme formation politique ; les nationalistes progressistes qui l'avaient animé se sont disséminés dans différents mouvements et ne représentent plus qu'un courant de pensée [24].

2.2.2 L'offensive contre le mouvement ouvrier se fait plus violente [25]. Les politiques ouvertement anti-syndicales de la CRO se poursuivent. La loi n'oblige pas les commissaires à justifier leurs décisions publiquement ; nombreux sont les cas où des travailleurs regroupés dans un syndicat se voient refuser sans commentaire leur demande d'accréditation alors qu'ils ont la preuve qu'ils représentent beaucoup plus que 50% des travailleurs de l'entreprise (ce qu'exige la loi) ; ils ne réussissent pas, non plus, à être entendus pour défendre leur cause. Dans d'autres cas, la CRO décrète qu'un vote doit être pris afin de confirmer la libre adhésion de la majorité des travailleurs au syndicat ; les délais pour la tenue du vote permettent aux patrons d'organiser un syndicat de boutique et de pratiquer l'intimidation systématiquement entre-temps.

La multiplication des syndicats de boutique se fait à un rythme alarmant. Plusieurs syndicats se voient retirer leur accréditation parce qu'ils ont fait grève dans des conditions illégales aux termes de la loi des Relations ouvrières, ce qui leur enlève la possibilité de négocier un contrat collectif avec leur employeur. La Police provinciale continue à intervenir violemment contre les grévistes dans de nombreux conflits.

Mais l'acharnement du régime contre le mouvement syndical se caractérise surtout, au cours de cette période, par l'adoption d'une série de lois qui attaquent

---

23. Lemieux, V., *op. cit.*, p. 20.

24. Quinn, H.F., p. 155.

25. Les affirmations de ce paragraphe sont toutes fondées sur le travail très documenté de L. Roback, cité précédemment, ainsi que sur une brochure du même auteur *Unions en danger*, (Montréal, Research Associates, 1951 ; supplément au n° de janvier du bulletin périodique *Renseignements ouvriers*, 23 p.). Roback indique, par exemple, que de janvier 1947 à novembre 1951, près de 200 syndicats de boutique ou syndicats jaunes ont été accrédités (p. 41-42) ; dans *Unions en danger*, il établit que le % d'auditions accordées par la CRO aux requérants (sur le total des requêtes) au Québec est d'environ 10% alors qu'en Ontario, il y a audition presque à chaque requête.

de front le mouvement syndical et qui visent nettement à lui casser les reins sans toutefois y parvenir.

La première, connue sous le nom de « Bill 5 », est présentée en 1949, quelques semaines avant le début de la grève de l'amiante. Ce projet de Code de travail, sous prétexte de refondre en un tout cohérent toutes les législations du travail antécédentes, y introduit des modifications fondamentales. La première modification a trait aux liens des syndicats avec le communisme (terme dont la définition n'est pas donnée) : un syndicat qui a parmi ses représentants un membre ou un sympathisant d'une organisation communiste ou marxiste, ou même quelqu'un qui approuve le changement de l'ordre établi ou de toute institution gouvernementale par des moyens illégaux ou non constitutionnels, ou des personnes qui sont présumées telles, ne peut être accrédité par la CRO pour représenter collectivement les travailleurs ; il se verra retirer son certificat s'il en détient déjà un. L'atelier fermé ainsi que l'atelier syndical sont interdits. Toute grève doit être décidée au scrutin secret. La CRO ainsi que toutes ses décisions sont soustraites à la juridiction des tribunaux. Les syndicats doivent, selon ce projet de Code du travail, rendre des comptes détaillés à la CRO (rapports financiers, liste des membres, des dirigeants élus, etc.). Enfin, lors d'arbitrages, à défaut d'entente entre les membres, la décision du président (nommé par le gouvernement) prévaudrait[26].

L'opposition unanime de toutes les centrales syndicales au projet de loi ainsi que celle de l'Église força le gouvernement à retirer son projet de loi.

Mais l'histoire des années qui suivent est jalonnée d'amendements à différentes lois qui mettent en vigueur, morceau par morceau, le projet initial[27]. Ainsi, quelques mois plus tard, le « Bill 60 » impose aux enseignants, ainsi qu'aux employés des commissions scolaires et des municipalités, qui n'ont pas le droit de grève, l'arbitrage obligatoire par un comité dont deux membres sur trois sont nommés par le gouvernement. Un amendement à la loi des Cités et Villes permet à celles-ci d'adopter des règlements interdisant la distribution de circulaires sans permis. Toutes les décisions de la CRO sont soustraites à la juridiction des tribunaux après qu'un syndicat ait contesté la légalité de la révocation de son accréditation par la CRO à la suite d'une grève illégale.

En 1952, l'Union nationale gagne de nouveau les élections avec une forte majorité de sièges ; mais les libéraux obtiennent une partie plus importante du vote qu'en 1948 : 23 sièges avec 35% des voix, tandis que l'Union nationale en conserve 68 avec 39% des voix[28]. C'est là le faible effet, sur la scène politique, de l'opposition du mouvement syndical au régime et du désaccord d'une partie de la population. Réélu dans ces conditions, à un moment où il y a cinq grosses grèves en cours (dont trois où la police provinciale est intervenue activement), le régime Duplessis se sent fort de continuer sur la même lancée. Il prend néanmoins des précautions pour pouvoir contrôler et tronquer les procédures électorales à son avantage[29].

26. Roback, L., *Duplessis Government*, p. 5-6.
27. Id., dans différentes parties du texte.
28. Lemieux, V., *op. cit.*, p. 20.
29. Quinn, H.F., p. 46-47 et 51.

En 1954, le régime revient à la charge avec les projets de loi 19 et 20, qui seront adoptés très rapidement, entre autres à cause de la division dans les rangs syndicaux. Le bill 20 est, en fait, un acte de vengeance à l'égard de l'Alliance des professeurs de Montréal (regroupant les institutions du secteur catholique et francophone). Ce syndicat avait contesté la légalité de la décision de la CRO devant les tribunaux lorsque cette dernière avait retiré au syndicat son accréditation parce que ces enseignants, membres du syndicat, avaient fait la grève, ce qui leur était interdit. Cette loi a un effet rétroactif à 1944, afin d'annuler l'effet d'une décision judiciaire favorable au syndicat, et prévoit la perte automatique de son accréditation pour tout syndicat qui fait la grève dans les services définis comme publics.

Le Bill 19 reprend une partie fondamentale du Bill 5 que le gouvernement avait dû retirer en 1949. Il porte, en apparence, sur l'infiltration communiste dans les syndicats et décrète que toute association qui tolère parmi ses organisateurs ou ses officiers (dirigeants élus) des personnes présumées ou soupçonnées d'être communistes ou d'avoir des idées communistes (termes dont le contenu n'est toujours pas précisé), ne peut être considérée comme étant « de bonne foi » ; en conséquence, l'accréditation doit donc lui être retirée ou refusée, selon le cas. Cette loi est également rétroactive à 1944[30].

Le mois suivant, un autre amendement à une loi existante, le Bill 54, ajoute un nouvel obstacle à l'exercice du droit de grève : dorénavant, une injonction pourra être demandée aux tribunaux sans qu'il soit nécessaire d'y greffer une action en dommages ; elles seront donc non seulement moins coûteuses à entreprendre, mais plus faciles à obtenir puisqu'il ne sera pas nécessaire d'alléguer des dommages déjà existants, mais la prévention des dommages éventuels[31].

2.2.3.1 Toutes ces attaques ne sont pas sans affecter durement l'essor du syndicalisme. Le taux de croissance annuel des effectifs syndicaux n'est plus que la moitié de ce qu'il était au cours de la période précédente (5.2%) ; la proportion de la main-d'œuvre non agricole salariée qui est syndiquée passe néanmoins de 25 à 28% (elle est de 31% au Canada au même moment)[32].

2.2.3.2. À la CTCC, l'élection d'une nouvelle équipe à la direction, qui remplace le président-fondateur connu pour son anti-communisme et son opposition farouche aux syndicats internationaux, se traduit immédiatement dans l'action par une combativité accrue ainsi que par une lutte farouche aux manœuvres du régime pour écraser le mouvement syndical. La CTCC augmente ses effectifs de 30% au cours de cette période, ce qui est beaucoup plus que pendant la période précédente.

C'est plutôt un mouvement inverse qui se produit à la FPTQ ; à la faveur du climat anti-communiste à l'échelle internationale ainsi que de la politique d'expulsion des communistes de l'AFL aux États-Unis et du CMTC au Canada, la FPTQ est également « nettoyée » entre 1949 et 1952. L'aile la plus conservatrice invoque le danger que représente pour les syndiqués la présence d'éléments communistes

30. Quinn, H.F., p. 94 ; Tremblay, L.M., *op. cit.*, p. 134.
31. *Le Travail*, 5 mars 1954.
32. Cf. le tableau 1.

en leur sein à cause de la lutte que le régime Duplessis leur fait pour les en chasser ; par ailleurs, ils collaborent eux-mêmes ouvertement avec ce régime [33].

Les syndicats des unions affiliées au CCT et au CIO, pour leur part, consolident leur présence dans le milieu québécois par la formation d'un organisme qui regroupe tous leurs membres. La Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) est fondée en décembre 1952. Les politiques de ces unions et de ces syndicats sont alors beaucoup plus près de celles de la CTCC que de celles de l'autre centrale regroupant des affiliés de syndicats internationaux.

Ce changement est capital. Le pouvoir politique ne peut plus jouer sur les divisions qui opposaient les syndicats catholiques aux syndicats internationaux sur la base d'une idéologie réactionnaire d'opposition à des valeurs matérialistes. Cette transformation prend une forme très concrète dès 1949, lors de l'offensive du Bill 5 (le projet de Code du travail).

Le mouvement syndical réagit sans attendre : la CTCC, la FPTQ, les unions membres du CCT et du CIO (la FUIQ n'a pas encore été formée) s'unissent dans un cartel et forment la Conférence conjointe du travail syndiqué de la province de Québec qui a pour objectif de forcer le gouvernement à retirer le Bill 5. Le projet de loi est effectivement retiré, face à l'opposition unanime et unie des syndicats, et le désaccord de l'Église.

Peu après, débute la grève de l'amiante ; la Conférence conjointe appuie les grévistes de l'amiante, organise des ralliements auxquels se joignent d'autres groupes syndicaux menacés par d'autres projets de lois (les policiers, les enseignants, les fonctionnaires municipaux). La Conférence conjointe soutient également les membres de l'Alliance des professeurs auxquels le régime a retiré leur accréditation ; elle soutient également les grévistes du magasin à rayons Dupuis Frères, en participant au piquetage et à des réunions [34].

Mais une faille ne tarde pas à lézarder ce sommet sans précédent de la collaboration inter-syndicale. Déjà, lors de la grève de l'amiante, le CMTC, auquel est affiliée la FPTQ, se garde d'intervenir en faveur des grévistes ; la grève de l'amiante à peine terminée, la FPTQ fait publiquement l'éloge du ministre du travail. En 1952, quelque temps avant les élections, la FPTQ dénonce « l'esprit révolutionnaire de la CTCC » [35]. Pendant ce temps, néanmoins, les liens entre la CTCC et les unions membres du CCT/CIO se consolident par des actions d'appui moral et financier lors de certaines grèves [36].

La division du mouvement syndical selon cette nouvelle ligne de démarcation s'affirme au grand jour lors de la lutte contre les Bill 19 et 20 en 1954. Un front commun, auquel participent la CTCC, la FUIQ, l'Alliance des enseignants et la Fraternité des policiers, s'est reconstitué ; mais la FPTQ refuse de se joindre au mouvement. Alors que le front commun organise une série d'assemblées en province et une marche sur Québec, le président de la FPTQ rencontre personnel-

33. Boisvert, R., p. 368.
34. Id., p. 363.
35. Id., p. 363.
36. Id., p. 365-366.

lement Duplessis, qui a refusé de recevoir une délégation du front commun [37]. Bien que la division règne de nouveau, les rapports plus étroits entre la CTCC et la FUIQ marquent le début d'une unité inter-syndicale qui ira toujours en se renforçant, à travers une série de percées et de reculs.

2.2.3.3. Ces transformations des politiques des centrales syndicales ainsi que de leurs rapports entre elles ne sont pas sans rapport avec leurs positions sur l'organisation et l'action politique des travailleurs.

Après les luttes de 1949, sur le plan politique la CTCC fait les premiers pas dans une direction qui l'éloignera jusqu'en 1960 de ses anciennes pratiques de collusion avec le pouvoir politique. Cependant, ce détachement est encore loin d'une perspective d'indépendance de classe. Il est décidé, en congrès, de former des comités d'action civique dont le but est l'éducation politique des syndiqués [38]. Puis, lors des élections de 1952, alors que cinq des six grèves en cours sont menées par des membres de la CTCC, celle-ci donne le mot d'ordre de « voter contre les ennemis de la classe ouvrière » et dresse une liste de candidats de l'Union Nationale qui sont particulièrement anti-ouvriers ; mais ni le ministre du travail, ni le premier ministre Duplessis font partie de cette liste [39]. La CTCC collabore avec le parti libéral dans le but de faire battre ces candidats [40]. À son congrès suivant, en 1954, elle revient sur la nécessité de l'action politique, considérée comme indispensable pour que le syndicalisme puisse atteindre ses objectifs. Néanmoins, le congrès décide que le travail politique doit se faire essentiellement par des campagnes d'éducation auprès des syndiqués plutôt que par la création d'un parti politique des travailleurs ou l'affiliation à une formation politique existante [41].

Les traditions politiques des syndicats affiliés aux unions industrielles sont tout à fait différentes. Quelques années après sa fondation, le CCT décidait d'appuyer officiellement le parti social-démocrate CCF. C'est précisément suite à cette décision, en 1943, que la lutte contre les militants qui ne partageaient pas cette option politique, en particulier les membres ou sympathisants du parti communiste, s'engagea à l'intérieur du CCT et des unions qui y étaient affiliées [42]. Les dirigeants de la FUIQ sont souvent eux-mêmes anti-communistes, mais il est évident pour eux que la lutte que le régime Duplessis mène au nom de l'anti-communisme n'est que le paravent d'une lutte à finir contre le mouvement syndical et son militantisme.

Les membres affiliés du CCT sont tenus de reconnaître le CCF comme « le bras politique des travailleurs organisés ». C'est ce que la FUIQ fait, dès sa fondation en 1952. Mais avant de concrétiser cet énoncé de principe par la mise sur pied de structures politiques, plusieurs étapes restent à franchir. En 1954, suite

37. *Le Travail,* 22 janvier et 5 février 1954.

38. Tremblay, L.M., p. 56.

39. *Le Travail,* 11 juillet 1952 ; les cinq grèves dans lesquelles sont impliqués des membres de la CSN sont celles de la Rubin, à Sherbrooke (vêtement) ; de Dupuis Frères à Montréal ; du textile à Louiseville ; de la Quebec Iron & Titanium à Sorel et des débardeurs de Sorel (Le Travail, 27 juin 1952).

40. Quinn, H.F., *op. cit.,* p. 123 ; Boisvert, R., p. 365.

41. Tremblay, L.M., *op. cit.,* p. 57.

42. Abella, Irving Martin, *Nationalism, Communism and Canadian Labour,* (Toronto, Toronto University Press, 1973), ch. 5, p. 66-85.

à la lutte contre les Bills 19 et 20, le congrès de la FUIQ réaffirme que la seule solution réside dans l'action politique permanente et donne mandat aux membres du comité d'action politique de préparer un manifeste énonçant les droits fondamentaux que revendiquent les travailleurs à titre de citoyens et de syndicalistes.

L'année suivante, lors de son congrès à Joliette, la FUIQ est saisie du « manifeste au peuple du Québec » qui préconise le socialisme démocratique et la formation d'un parti ouvrier québécois. Le manifeste est adopté mais la tendance qui préconise la formation d'un parti ouvrier québécois est défaite. C'est que, déjà, le problème de l'autonomie des travailleurs québécois à l'intérieur d'une formation politique pan-canadienne se pose. Le courant plus nationaliste propose la formation d'un nouveau parti politique afin de ne pas être forcé à s'intégrer sans autonomie dans un parti dont les assises ne sont pas au Québec, et dont les politiques n'ont jamais été élaborées en tenant compte de la situation particulière des travailleurs québécois. Le congrès rejette cette proposition et en demeure à son appui de principe au CCF [43].

Quant à la FPTQ, elle se réfugie derrière l'action politique éducative et le principe de la neutralité à l'égard des partis politiques. En fait, une partie de ses dirigeants collaborent avec le régime Duplessis et participent activement aux campagnes électorales aux côtés de l'Union nationale [44].

2.2.3.4. Les caractéristiques agrégatives du mouvement de grève de cette période reflètent bien cet ensemble de transformations ainsi que le poids de la répression qui s'abat sur le mouvement : le nombre de grèves ainsi que la participation des travailleurs aux grèves diminuent sensiblement, alors que le coût d'entrer en grève (nombre de jours de grève par gréviste) pour chaque travailleur augmente sensiblement [45].

L'ensemble de cette période, que certains ont appelé « l'âge d'or du duplessisme », se caractérise donc par une accentuation très marquée de la répression contre le mouvement syndical. Mais bien que le mouvement syndical soit freiné dans sa croissance par ces attaques constantes, et malgré la défection d'une des organisations, l'unité du mouvement a progressé de façon spectaculaire. En effet, si l'année 1949 est souvent retenue comme celle du point de départ d'un syndicalisme de combat, c'est essentiellement à cause du fait que la nouvelle combativité des membres de la CTCC fait disparaître la division artificielle entre les travailleurs québécois regroupés dans des syndicats nationaux et catholiques et ceux qui sont membres de syndicats internationaux. Cette division a été entretenue, au nom d'une idéologie réactionnaire (au sens propre du terme : le retour à un ordre social

43. Tremblay, L.M., *op. cit.*, p. 135-137.

44. Quinn, H.F., p. 121 ; le régime ne manque d'ailleurs pas de récompenser ses amis : l'ancien président de la FPTQ est nommé membre de la CRO ainsi que l'ancien président de la CTCC, qui avait été défait par une nouvelle équipe et qui s'opposait fortement à la nouvelle orientation de la centrale. Ceux-ci avaient en effet, d'une part soit fait publiquement les éloges du ministre du travail à l'été 1949, soit à peine quelque temps après l'offensive du Bill 5, la grève de l'amiante et la décertification de l'Alliance des enseignants ; d'autre part, l'ancien président de la CTCC, pour sa part, avait servi de témoin pour prouver, lors d'un procès fait à une organisatrice syndicale, qu'elle était d'allégeance communiste.

45. Cf. le tableau 2.

antérieur), qui refuse l'existence du capitalisme [46], depuis les années vingt, par la création du mouvement syndical catholique par le clergé. Les nouvelles divisions que tente de provoquer et qu'entretient le régime ont un autre fondement ; celui de l'opportunisme, car à partir de ce moment, l'ensemble du mouvement syndical se trouve engagé plus nettement dans le même combat contre la bourgeoisie.

2.2.3.5. Ainsi, c'est au cœur de la période de la répression la plus féroce que sont jetées les véritables bases de l'unité du mouvement syndical, dont la consolidation a nettement progressé au cours de ces années. La violence de la répression est d'ailleurs en rapport étroit avec la menace grandissante que représente un mouvement syndical dont l'unité se développe. Paradoxalement, ce sont les progrès de l'unité et de la radicalisation politique qui font ressortir plus nettement l'opportunisme d'une partie du mouvement ; en fait, le renforcement de l'unité fait que cette division est moins lourde de conséquences que lorsque l'hostilité des organisations syndicales les unes par rapport aux autres, comme au cours des décennies précédentes, n'était contrée par aucun courant unitaire.

2.3 1956-1960 : LE DÉCLIN DU DUPLESSISME

2.3.1. Cette période qui s'ouvre, sur le plan parlementaire, par une nouvelle victoire de l'Union nationale est néanmoins très différente de la précédente par l'effervescence de l'opposition au régime qui se manifeste dans différents milieux immédiatement après cette nouvelle défaite des forces progressistes.

Peu après cette élection, dont 40% des voix qui sont allées à l'Union nationale permettent à celle-ci de conserver 72 sièges [47], un observateur de la scène politique écrit une série d'articles dans le quotidien « Le Devoir » qui est un des foyers d'opposition au régime. Il y constate l'état de « démoralisation » ainsi que « l'usure des forces démocratiques du milieu » [48] ; c'est en effet une période d'auto-critique et de diagnostic des faiblesses au sein même des forces qui auraient pu ou qui pourraient abattre le régime despotique de Duplessis.

Une de ces faiblesses est que le parti libéral provincial représente la seule force d'opposition organisée sur le plan parlementaire. Le même observateur constate en effet que « la grande misère de la politique québécoise » est qu'il n'y a aucune force pour renverser le régime. Le parti libéral demeure impuissant parce qu'il est coupé des élites québécoises à cause de ses liens avec le parti libéral fédéral (opposé aux revendications autonomistes du Québec) ; la direction autocratique et occulte du parti, qui est au service des quelques gros bailleurs de fonds et qui paralyse la nouvelle fédération libérale provinciale fondée en 1955, qui devait doter

46. Telle que l'ont analysée Louis Maheu dans « Problème social et naissance du syndicalisme catholique », *Sociologie et sociétés,* vol. 1, n° 1, p. 69-88, et Céline St-Pierre dans *Le développement de la société québécoise à travers l'analyse des orientations et des pratiques du syndicalisme catholique et des unions internationales, la définition des idéologies dominantes et la mise à jour des contradictions fondamentales 1929-1940,* (Thèse de doctorat de 3e cycle, E.P.H.E., 1973).

47. Lemieux, V., p. 20.

48. Bergeron, Gérard, *Du Duplessisme au Johnsonisme 1956-1966,* (Montréal, Parti-Pris, 1967), ch. IV (qui est la reproduction de la série d'articles qui parurent dans *Le Devoir* au début de 1957), p. 150-151.

le parti de structures démocratiques, est un autre obstacle de taille [49]. Les carnets d'un homme de l'appareil (ancien organisateur en chef du parti) confirmeront quelques années plus tard ces faits : il fera état de l'opposition de la direction « occulte » du parti à tout rapprochement aussi bien avec ceux qui s'opposent à la vente du pays sans condition aux capitaux américains qu'avec le mouvement ouvrier [50].

Plusieurs groupes d'opposition au régime Duplessis considèrent à cette époque qu'effectivement le parti libéral n'est pas fondamentalement différent de l'Union nationale parce que, par exemple, son financement est de même source : la grande entreprise ; on lui reproche également de ne pas s'être prévalu du pouvoir qu'il détenait à la Chambre haute, où le parti libéral détenait la majorité, pour imposer son véto aux lois répressives du régime [51].

Le tour de force du régime Duplessis est effectivement de réussir à neutraliser les adversaires qu'auraient pu être les autres formations politiques de la bourgeoisie; il le réalise en exploitant l'idéologie du nationalisme, qui a des racines si profondes au Québec à cause de son histoire, pour justifier un régime quasi-dictatorial, des politiques sociales et économiques réactionnaires ainsi que la collusion ouverte avec les intérêts du capitalisme étranger et surtout américain. La tendance libérale s'oppose essentiellement à son autonomisme mais beaucoup moins à ses autres politiques ; au contraire, les nationalistes radicaux s'opposent à ses politiques réactionnaires mais demeurent convaincus de la justesse et de la nécessité de la lutte du gouvernement québécois contre les politiques centralisatrices du gouvernement fédéral ; ils se trouvent néanmoins dans l'incapacité de constituer une formation politique nationaliste et progressiste, tandis que les libéraux continuent à être associés au contrôle de l'économie par les « trusts ».

L'opposition au régime, qui vient de différentes sources, s'accroît néanmoins à la suite des élections de 1956 et donne lieu à différentes tentatives d'alliance afin de faire échec au régime. Aux deux centrales syndicales, qui ont été presque seules à faire une lutte constante et soutenue au régime, s'ajoute maintenant la voix d'une partie du clergé qui s'oppose ouvertement au régime dans certaines de ses publications ; cette opposition se prolonge dans des ligues de moralité regroupant des citoyens qui préconisent le respect des règles démocratiques dans le processus électoral et l'administration publique. *Le Devoir,* quotidien nationaliste, accentue ses attaques de longue date contre le régime sur tous les plans, et fait souvent sa manchette de cas scandaleux de corruption dans l'administration publique. Divers autres groupes mineurs, politiques ou intellectuels, contestent également la légitimité du régime [52]. Ces quelques expressions ouvertes d'opposition ne sont qu'un indice d'une hostilité grandissante au régime qui déborde largement la recension de ses manifestations explicites ; l'effervescence des années postérieures à 1960 le démontrera bien.

---

49. Id., p. 156-158.

50. Nadeau, Jean-Marie, *Carnets politiques,* (Montréal, Parti-Pris, 1966), p. 67-68.

51. Trudeau, Pierre Elliott, « Un manifeste démocratique », *Cité libre,* n° 22, octobre 1958, p. 5-8.

52. Quinn, H.F., ch. VIII, p. 152-169.

Mais toutes les tentatives d'alliances politiques entre ces différents courants d'opposition, telles que le Rassemblement, échouent parce que l'opposition entre les intérêts représentés est trop profonde pour pouvoir être mise entre parenthèses, ne serait-ce que provisoirement, pour mettre fin à ce régime. L'éventail, en effet, va des militants syndicaux qui tentent de mettre sur pied un parti social-démocrate québécois, à d'anciens ministres du gouvernement libéral fédéral, en passant par les nationalistes progressistes.

Duplessis décède en septembre 1959. L'Union nationale qui a perdu son chef, s'en remet mal ; aux élections suivantes, quelque neuf mois plus tard, elle perd sa majorité à l'Assemblée nationale. Le parti libéral prend le pouvoir avec 42% des suffrages et 51 sièges (l'Union nationale en a encore 43 et a obtenu 38% des voix) [53]. C'est par cette victoire électorale aléatoire (à cause du mode de scrutin) et sans qu'aucune alliance ait été conclue entre les différents groupes d'opposition, que prend fin l'époque du duplessisme.

2.3.2. Au cours des dernières années de ce régime, le pouvoir politique continue de harceler le mouvement syndical par le même arsenal de tactiques que celui qui a été décrit précédemment, et dont l'éventail s'est progressivement élargi à chaque nouvelle loi.

Si la grève de Murdochville, en 1957, devient un nouveau jalon de la lutte du mouvement syndical contre le pouvoir politique, ce n'est pas à cause de la nouveauté des tactiques utilisées par le pouvoir, mais beaucoup plus à cause des transformations internes au mouvement syndical qui renforcent sa cohésion.

2.3.3.1. Au cours de cette période, le mouvement syndical apparaît à la fois comme affaibli par les attaques du pouvoir et d'une combativité accrue. Ainsi, si on s'en tient simplement à son importance numérique, on pourrait considérer qu'après 10 ans de harcèlement, le régime a réussi à affaiblir le mouvement syndical : le taux de syndicalisation de la main-d'œuvre demeure stagnant à 28% et le taux de croissance des effectifs est presque nul ; il n'est en effet que 1.7% par an, alors que les effectifs augmentaient au rythme de 10% par an au cours des premières années de l'après-guerre [54].

2.3.3.2. Mais, à l'encontre de cet affaiblissement sur le plan des effectifs, le processus de fusion des deux grandes centrales nord-américaines (l'AFL et le CIO), qui est initié aux États-Unis pour se poursuivre ensuite au Canada et, ensuite, dans chaque province du Canada, se réalise ; il crée de plus, la possibilité que la C.T.C.C. se joigne aux organismes qui fusionnent, la FPTQ et la FUIQ. Aux signes d'affaiblissement numérique, s'oppose donc la tendance unitaire qui signifierait la fin d'une situation où le pouvoir peut habilement diviser le mouvement syndical et opposer les organisations les unes aux autres.

La tendance unitaire ne se développe cependant pas sans opposition à l'intérieur du mouvement. Les deux organisations qui sont dans l'obligation de fusionner,

53. Lemieux, V., p. 20.
54. Voir le tableau 1.

la FUIQ et la FPTQ, retardent cette échéance le plus longtemps possible à cause de l'hostilité réciproque d'une certaine partie de chaque mouvement pour l'autre. Alors que la FUIQ préconise que la CTCC soit partie à la fusion, et que celle-ci n'y est pas opposée au départ, seule la FPTQ résiste et se montre opposée à la réalisation de l'unité organique des trois centrales syndicales du Québec. Ces résistances, tout comme la tendance à l'unité, suivent les lignes de force des rapports antérieurs entre ces organisations. La FUIQ redoute une fusion avec la seule FPTQ car l'aile progressiste redoute d'être écrasée sous le poids du conservatisme de la FPTQ qui renforcerait le poids de l'aile conservatrice au sein de la FUIQ. La participation de la CTCC à la fusion permettrait d'éviter ce danger et c'est précisément pourquoi la FPTQ et l'aile conservatrice de la FUIQ y sont opposées [55]. Quant à la CTCC, sa faiblesse, suite aux attaques qu'elle subit depuis des années, ainsi que la crainte d'être constamment dans une situation de concurrence par rapport à une seule autre organisation syndicale devenue beaucoup plus puissante, lui fait envisager la possibilité d'une fusion avec le statut d'une union nationale. Malgré des pourparlers à ce sujet qui se poursuivent pendant cinq ans, cette fusion ne se réalise pas, les forces conjuguées de ceux qui s'opposaient de part et d'autre à cette fusion, finissant par l'emporter [56].

Entre-temps, cependant, la FPTQ et la FUIQ se fusionnent et forment la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) en 1957. Dès la première année de son existence, celle-ci doit s'engager dans une dure lutte pour défendre un de ses syndicats, affilié aux Métallurgistes unis d'Amérique, qui est en butte à des manœuvres patronales et politiques en vue d'empêcher la reconnaissance de leur syndicat. Le soutien de la FTQ et du CTC aux grévistes de Murdochville est immédiat ; pendant des mois, ils font pression sans succès auprès du premier ministre afin qu'il intervienne pour régler le conflit ; quatre mois plus tard, la compagnie demeure intraitable et a repris partiellement la production avec des « scabs » (jaunes). Un front commun inter-syndical se reforme et organise une marche sur Murdochville, à la suite de laquelle ont lieu une série d'assemblées conjointes des centrales, en particulier dans des villes où d'autres grèves sont en cours. Le point culminant de cette campagne est une manifestation devant le parlement à Québec, suite au refus du premier ministre de recevoir les représentants des centrales [57].

Après l'échec de la grève de Murdochville, la collaboration entre les centrales se poursuit ; elles présentent des mémoires conjoints à différents organismes, soutiennent l'Alliance des professeurs à une occasion, etc. [58]. Ceux qui, quelques années auparavant se permettaient des commentaires hostiles à l'égard d'autres centrales ou même d'autres syndicats internationaux, attaquent maintenant violemment le régime Duplessis pour sa collusion avec le patronat des grandes entreprises. À partir de 1957, l'unité d'action rejoint donc les grands moments de 1949 et l'unité organique est partiellement réalisée [59].

---

55. Tremblay, L.M., p. 140.

56. Id., p. 140 ; Bélanger, Paul et al., *La rivalité intersyndicale au Québec,* (Université Laval, rapport de recherche miméo, 1968), p. 390-391.

57. D'après un dossier de presse.

58. Bélanger, Paul, p. 391-392.

59. Tremblay, L.M., p. 166 ; Quinn, H.F., p. 160.

2.3.3.3. Le débat sur les questions de fond de l'action politique progresse au cours de cette période mais ne débouche pas sur des perspectives d'action. À l'intérieur de la FUIQ, les partisans minoritaires de la formation d'un parti politique social-démocrate propre au Québec forment la Ligue d'action socialiste, qui poursuit des objectifs d'éducation politique auprès des travailleurs à défaut de pouvoir bâtir un parti ; ses partisans convainquent les dirigeants de la FUIQ d'appuyer officiellement le Rassemblement [60], tentative de regroupement de diverses tendances d'opposition au régime Duplessis, qui échouera par ailleurs. Sur le plan fédéral, l'appui statutaire obligatoire au CCF en demeure plutôt un de principe car la FTQ n'organise pas l'appui de ses membres et peu de syndiqués soutiennent cette décision du Congrès du travail du Canada de 1958 de former avec le CCF un nouveau parti politique de type travailliste [61].

Par ailleurs, sur le plan provincial, le problème demeure entier alors que les dirigeants de la FTQ considèrent que des luttes comme celles de Murdochville rendent de plus en plus urgent le recours à l'action politique, dont ils ont trop longtemps tenu à l'écart le mouvement syndical, affirment-ils [62].

Quant à la CTCC, bien que pour la première fois elle déclare, en 1957, que le programme du PSD (branche provinciale du CCF au Québec) est conforme aux vœux exprimés par les centrales syndicales, elle n'envisage pas de modifier sa position statutaire qui lui interdit de s'engager dans l'action politique « partisane ». C'est toujours par son service d'éducation politique que continuent à être canalisées les tentatives de développer l'action politique [63].

2.3.3.4. La relative faiblesse du mouvement syndical ne l'empêche pas de poursuivre la lutte. Au cours de cette période, le nombre de grèves augmente sensiblement mais, néanmoins, le climat de répression qui se poursuit a pour conséquence que le mouvement des grèves pendant ces années demeure beaucoup plus semblable à celui de la période précédente qu'à toute autre période [64].

2.3.3.5 Cette période est donc caractérisée par une plus grande force du mouvement syndical, qui se manifeste par l'augmentation de la fréquence des grèves. Mais cette force n'est pas essentiellement matérielle ; au contraire, c'est sur ce point que les organisations syndicales sont le plus fragiles. C'est plutôt la fin de la division dans les rangs syndicaux à l'égard du pouvoir politique qui renforcit singulièrement leur position à l'égard du régime. Sur le plan de l'action politique, il y a peu de modifications par rapport à la période antérieure. La stratégie à adopter pour renverser le régime duplessiste est au cœur de tous les débats et ceux qui préconisent la formation d'un parti politique qui permettrait à la classe ouvrière d'être présente sur la scène politique, sont divisés par leurs options face à la question nationale.

---

60. Tremblay, L.M., p. 138.
61. Id., p. 144 et 167.
62. D'après un dossier de presse.
63. Tremblay, L.M., p. 55 et 58.
64. Voir le tableau 2.

2.4 1961-1965 : L'INTERMÈDE DE LA « RÉVOLUTION TRANQUILLE »

2.4.1 La fin de l'époque de la « grande noirceur » est marquée par une effervescence dans tous les milieux politiques et para-politiques. Le courant nationaliste donne naissance au mouvement indépendantiste qui se constitue en organisation, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), à peine trois mois après la victoire libérale de juin 1960. Un autre courant ; le Mouvement laïque de langue française lutte pour la neutralité religieuse du système scolaire, de l'appareil judiciaire etc... Ce mouvement est plus éphémère parce que la domination des appareils et de l'idéologie cléricale au sein de plusieurs institutions s'effondre rapidement. Des publications sur toutes sortes de sujets paraissent à une cadence accélérée et lancent de nouveaux débats ; quelques grands journaux renouvellent leur politique d'information et entretiennent continuellement le débat politique ; les colloques où sont remises en question toutes les institutions, tour à tour, se multiplient ; le mouvement étudiant participe activement aux débats politiques.

Au début de cette période, l'euphorie règne et tout semble possible ; une nouvelle société peut être construite sans combats déchirants, sans luttes violentes entre Québécois. La rapidité de ces développements, immédiatement après la victoire électorale du parti libéral, s'explique non seulement par le fait que toutes ces tendances, bien qu'étouffées, étaient déjà présentes sous le régime Duplessis mais également parce que déjà certaines fractions de la bourgeoisie sont convaincues qu'un ensemble de réformes institutionnelles et un certain élargissement des droits démocratiques sont indispensables pour mettre fin à l'opposition du mouvement ouvrier à l'égard du pouvoir politique, opposition qui risque de se développer et de s'organiser rapidement. Dès la mort du « chef », le réajustement de la politique de l'Union nationale est considérable. Sans avoir de programme d'action différent, ses successeurs avaient cessé d'avoir recours à certaines des pratiques les plus odieuses de l'ancien premier ministre, en particulier en ce qui avait trait aux activités du mouvement syndical et à la distorsion des mécanismes électoraux et parlementaires [65].

Le programme que le parti libéral s'était engagé à réaliser lui avait permis de compter sur l'appui d'une bonne partie du mouvement syndical (à cause des réformes promises au système de relations de travail qui correspondaient à ce que le mouvement réclamait depuis des années) ainsi que sur celui de certains groupes nationalistes (par une politique sur les ressources naturelles).

Les principales mesures de réforme qu'adopte le gouvernement libéral sont l'assurance-hospitalisation, la mise sur pied d'une commission d'enquête sur l'éducation (qui aboutira en 1964 à la création d'un ministère de l'Éducation), la réforme de la fonction publique, l'adoption des lois du travail, la création de la Société générale de financement (SCF) et l'étatisation de l'électricité [66].

Ses projets en vue d'instaurer le premier élément d'un programme de sécurité sociale (la gratuité de l'hospitalisation) et la gratuité scolaire ainsi que ses projets

65. Quinn, H.F., p. 176-178.
66. Bergeron, G., p. 348.

de réforme des lois du travail visent à obtenir un appui accru de la classe ouvrière, tandis que le projet d'une commission d'enquête sur l'éducation, avant d'entreprendre la réforme d'un système d'éducation archaïque, ne peut que réjouir les milieux de l'enseignement dans lesquels il y avait d'importants foyers d'opposition au duplessisme, en particulier en milieu universitaire [67].

Plusieurs de ces appuis se prolongent sous forme de soutien à des projets gouvernementaux, ou de participation à des organismes consultatifs que le gouvernement met sur pied, tels que le Conseil d'orientation économique dont est membre un représentant des centrales syndicales.

Au cours des premières années de la révolution tranquille, le nouveau régime fait certaines concessions pour obtenir l'appui du mouvement syndical tout en faisant preuve d'un esprit de réforme conforme à ses intérêts de classe. En effet, dès juin 1961, le gouvernement modifie certaines dispositions de la loi des Relations ouvrières : il fixe un délai statutaire après lequel les syndiqués ont le droit de faire la grève (un nombre de jours précis après la demande de conciliation), alors que les dispositions précédentes rattachaient ce délai à la publication d'une sentence arbitrale que les arbitres pouvaient rendre quand bon leur semblait. Les décisions de la CRO doivent aussi, à partir de cette date, être rendues publiques et justifiées.

Porté par le mouvement, beaucoup plus qu'initiateur de politiques audacieuses, et poussé par des éléments qui sont entrés dans le parti pour y réaliser certaines réformes, mais qui ne sont pas très attachés à cette formation politique, le parti libéral défend une politique plus autonomiste presque malgré lui (ou plutôt malgré la véritable direction du parti et à l'encontre de sa politique traditionnelle). Il consolide sa faible position électorale de 1960 en déclenchant, dès 1962, de nouvelles élections dont il fait en réalité un référendum sur l'étatisation de l'électricité. Il y gagne 12 sièges de plus, portant son total à 63 sièges, mais n'obtient que 2% de vote de plus qu'en 1960 (44%) ; tandis que l'Union nationale conserve 31 sièges et avec 33% des suffrages [68].

2.4.2 Mais suite à ces élections, après avoir réalisé quelques autres réformes, le gouvernement libéral ralentit le rythme de ses réalisations et l'opposition de différents groupes aux politiques gouvernementales commence à se manifester. Il apparaît en effet plus clairement que, malgré certaines réformes qu'il a effectuées, le parti libéral demeure fondamentalement le parti du grand capital.

Lorsque les fonctionnaires veulent se regrouper en syndicat, le premier ministre affirme que « la reine ne négocie pas avec ses sujets ». Et lorsqu'en 1963, le gouvernement présente une première version d'un législation ouvrière refondue, les quelques améliorations apportées ont une portée singulièrement réduite en regard des restrictions au droit d'association et de grève qui demeurent ou qui sont même ajoutées.

La grève de La Presse en 1964, qui dure six mois, et le congédiement de son rédacteur en chef, quelques mois plus tard, accentue le durcissement des positions.

67. Le programme du parti libéral aux élections de 1960, Quinn, H.F., p. 225-235.
68. Lemieux, V., p. 21.

Au cours de cette grève, il devient notoire qu'il existe des liens entre les membres du conseil d'administration de la plus grosse entreprise de presse du Québec et le parti libéral. Le retour à une politique d'information et ainsi qu'à une ligne éditoriale qui ne soumet plus les politiques gouvernementales au crible de l'enquête et de la discussion est interprété comme un début de censure.

Mais dans certains conflits où il est directement impliqué (comme lors de la première grève des hôpitaux en 1964), le gouvernement est pris au dépourvu face à la combativité ouvrière et cède rapidement aux demandes syndicales, tandis que dans d'autres cas (les grèves des employés de la régie des alcools), les grévistes poursuivent des grèves très longues avant d'obtenir gain de cause. Les premières grèves de différents groupes d'employés du secteur public, encore illégales avant l'adoption du Code du travail en août 1964, se multiplient rapidement et sont tolérées par le gouvernement. À la fin de cette période, la première ronde de négociations dans le secteur public est terminée ; le gouvernement considère que les syndiqués ont obtenu des victoires faciles et se prépare à faire face à ceux-ci avec moins d'improvisation [69]. Dans le secteur privé, exception faite de la grève de La Presse, le gouvernement n'intervient pas directement dans les mécanismes institutionnels de la CRO, ni dans les négociations.

Pendant ce temps, le mouvement indépendantiste prend de plus en plus d'ampleur, tout en se fractionnant en plusieurs tendances, allant de l'extrême droite au gauchisme, et les premières vagues de terrorisme s'attaquent à des institutions fédérales (1963).

Dans les autres domaines, il en est de même : la réforme électorale qu'applique le gouvernement libéral, et qui est attendue depuis des années, est timorée et incomplète ; elle ne touche pas aux « comtés protégés » [70] (comtés intouchables depuis la Confédération parce qu'ils garantissaient alors le droit de représentation de la minorité anglophone ; ils sont depuis devenus à majorité canadienne-française mais sont demeurés en majorité des comtés agricoles). De plus, il cède rapidement aux pressions de la bourgeoisie canadienne-française, qui a besoin de l'aide de l'État, mais qui s'oppose cependant à ce que l'État contrôle des secteurs de production industrielle : c'est ainsi que le projet d'un complexe sidérurgique public est abandonné.

Seul un certain flottement, dû au réalignement des forces politiques par rapport aux différentes solutions que peut emprunter la bourgeoisie québécoise, en vue d'assurer sa survie dans une situation où les contraintes de l'impérialisme sur le plan intérieur se font de plus en plus fortes, conjointement à une absence d'organisation politique de la classe ouvrière, a pu produire cet intermède politique ambigu. Années au cours desquelles le parti politique au pouvoir, qui a toujours été et qui continuera d'être celui qui est lié le plus directement aux intérêts du grand capital, réalise une série de réformes qui correspondent beaucoup plus à la satisfaction d'une série de revendications réclamées par les différents groupes qui s'opposaient au régime antérieur ; revendications à partir desquelles la direction

69. Roback, Léo, « La politique salariale du gouvernement québécois », *Socialisme* '69, n° 16, p. 80-81.

70. Bergeron, G., p. 342.

du parti improvise un programme électoral qu'elle est poussée à réaliser au cours des années qui suivent, mais qu'elle ne réalisera que partiellement.

2.4.3.1 Au cours de cette période, le nombre de syndiqués s'accroît considérablement (à un rythme annuel de 10.2%) et le taux de syndicalisation passe de 28% à 33% (enseignants inclus). Cette croissance rapide se fait surtout à la fin de cette période, c'est-à-dire à partir de 1964; au cours des quelques années précédentes, le rythme du taux d'accroissement est encore presque nul[71]. C'est surtout à la CTCC (devenue la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) en 1961) que le nombre d'adhérents a augmenté; celle-ci, dont les effectifs avaient à peine augmenté depuis 1950, connaît tout à coup une croissance phénoménale : elle double ses effectifs en 5 ans, de 1961 à 1966. Les nouveaux syndiqués viennent surtout des services publics ; entre autres, les quelque 25,000 fonctionnaires, qui se sont syndiqués en 1963, s'affilient à la CSN en 1964. Si bien qu'en 1966, les membres qui travaillent dans les secteurs publics et para-publics constituent au-delà de 40% des effectifs de la CSN, alors qu'ils n'en représentaient que 15% en 1960[72].

2.4.3.2 Après 1960, les pourparlers ayant trait à la fusion possible des centrales prennent fin tandis qu'augmentent les cas de maraudage et de rivalité lors de la constitution de nouveaux syndicats.

Malgré cette concurrence entre les centrales, celles-ci collaborent à plusieurs occasions et de façon suivie, avant de se retrouver unies, une fois de plus, par leur opposition aux projets de législation du travail du gouvernement. Ainsi, pendant un an, au cours de l'année 1962, des représentants de la CSN, de la FTQ et de la CIC (Centrale des enseignants) se réunissent deux fois par mois afin de préparer des positions communes et des revendications d'amendements à la législation du travail concernant les travailleurs des services publics. Face au projet de loi 54, c'est-à-dire le projet d'un code du travail, dont la première version est présentée en 1963, chaque centrale défend séparément, néanmoins, ces positions élaborées en commun[73].

La première étape de cette lutte consiste en de longs débats devant une commission parlementaire lors desquels les centrales syndicales affirment clairement que le projet présenté, bien qu'il contienne certaines améliorations, demeure tout à fait inacceptable pour elles. Parmi l'ensemble des critiques qu'elles font au projet, les points essentiels sur lesquels les centrales exigent des modifications touchent le droit d'affiliation des fonctionnaires provinciaux, à une centrale syndicale, le droit des employés des corporations municipales et scolaires à la sécurité d'emploi (à laquelle contrevient la loi existante qui supprime, pour ces employés, le droit de grief dans les cas de congédiement), le droit de se syndiquer pour les membres de corporations profesionnelles (ingénieurs, avocats, médecins, etc.), droits que le projet n'accorde pas. Les autres points essentiels sont le retrait d'un article qui

71. Voir le tableau 1.

72. Dofny, Jacques, *Structures et pouvoirs de la Confédération des Syndicats Nationaux*, (Etude n° 17, pour l'Equipe spécialisée en relations de travail, Conseil Privé, Ottawa, 1968). Appendice 2, t. 5 et 6, p. 167-168.

73. Bélanger, P., p. 393-395.

exige un vote au scrutin secret avant le déclenchement d'une grève et le retrait d'une disposition par laquelle les ministres de l'éducation et de la santé (ceux qui ont sous leur responsabilité la majorité des employés des services publics) puissent faire modifier les termes d'ententes collectives déjà négociées, par un tribunal d'arbitrage [74].

Quelques mois plus tard, le projet de Code du travail, modifié par le gouvernement, est présenté de nouveau sous forme de projet définitif. C'est une levée de boucliers de la part du mouvement syndical, car certaines dispositions sont même en recul par rapport à celles du premier projet : par exemple, l'interdiction de se syndiquer est étendue à d'autres groupes professionnels ainsi qu'aux ouvriers agricoles et aux domestiques. Les centrales font, chacune de leur côté, des assemblées de masse pour s'opposer au projet et demander le retrait des pires dispositions ; la FTQ considère même recourir à la grève générale s'il le faut. Ce projet est de nouveau retiré.

Le Code du travail est représenté et adopté en août avec quelques améliorations, sans opposition de la part des centrales ; plusieurs points litigieux sont reportés à plus tard, c'est-à-dire au moment de l'adoption d'une loi-cadre sur la fonction publique. Suite à l'adoption de cette dernière loi, les fonctionnaires obtiennent le droit de s'affilier à une centrale syndicale québécoise et les enseignants ainsi que les fonctionnaires obtiennent finalement le droit de grève depuis longtemps réclamé.

À la suite de cette opposition commune, mais sans front commun, au projet de loi du gouvernement, la rivalité et le maraudage reprennent de plus belle entre la CSN et la FTQ et se poursuivent pendant plusieurs années [75]. Ce n'est, en effet, qu'en 1968 que les centrales signeront une entente pour mettre fin à ces pratiques.

La détérioration des rapports entre les centrales n'est pas sans rapport avec la montée du mouvement nationaliste qui favorise évidemment la CSN parce qu'elle est une centrale québécoise, tandis que la FTQ a à se défendre de ses liens pancanadiens et continentaux. Les contacts des centrales avec le pouvoir politique interviennent également.

Au cours de cette période, la direction de la CSN est très près du parti libéral qui est au pouvoir ; l'étatisation de l'électricité, la création d'un ministère de l'Éducation, les projets de planification économique, sont autant de réformes qu'elle accueille comme siennes et qui font appuyer clairement, sans toutefois le nommer, le parti libéral en 1962 [76]. Si bien qu'en 1963, elle bureaucratise sensiblement ses structures internes en créant des bureaux régionaux qui sont rattachés directement à la direction centrale et qui font dépérir la structure démocratique des regroupements régionaux (les conseils centraux), qui existaient précédemment et qui ont toujours été une force de la CSN ; la justification qui en est donnée est

74. *Le Travail*, juin 1963.

75. Bélanger, P., p. 395.

76. *Le Travail*, octobre et novembre 1962. En octobre, c'est-à-dire pendant la campagne électorale, la CSN affirme avoir toujours réclamé la nationalisation de l'électricité ; en novembre, elle félicite René Lévesque, principal défenseur du projet, de sa victoire, et affirme que la CSN « collaborera dans la liberté ».

que la centrale doit adapter ses structures à la transformation de la société et être prête pour l'étape de la planification économique [77]. Pendant ce temps, la question de l'action politique autonome des travailleurs est en reflux.

Du côté de la FTQ, la situation est bien différente. Peu portée au nationalisme à cause de ses origines et de ses liens avec le mouvement syndical continental, elle subit néanmoins les pressions du courant nationaliste. Cela se traduit surtout, au cours de cette période, par des tentatives peu fructueuses d'obtenir plus d'autonomie à l'égard du Congrès du Travail du Canada [78]. Sur le plan de l'action politique autonome, le problème se pose immédiatement avec beaucoup plus d'acuité car il s'agit d'un parti des travailleurs à bâtir et d'un programme à élaborer. Après que la FTQ ait approuvé le projet de formation du NPD en 1960 et ait invité les travailleurs à y participer en 1961, et une fois le NPD national fondé, des militants de la FTQ, avec d'autres militants de l'ancien PSD, dont quelques-uns de la CSN, fondent le Nouveau Parti Démocratique provincial qui doit agir aussi bien sur la scène fédérale que provinciale. La question nationale ainsi que les positions du NPD national sur cette question sont au cœur du débat et donnent lieu à de nombreuses tensions entre les membres du parti jusqu'à l'éclatement en 1963. Les dissidents forment alors le Parti socialiste du Québec (PSQ) et font une entente de non-agression avec les partisans du NPD, les uns s'occupant de politique fédérale, les autres de politique provinciale. Mais ni l'un ni l'autre ne réussissent à s'implanter.

2.4.3.3. Le mouvement syndical traverse cette période avec un dynamisme déchiré de contradictions. Il livre de dures batailles contre l'État à l'occasion de l'adoption du Code du travail et des premières négociations des employés des secteurs public et para-public avec le gouvernement ; mais il n'en continue pas moins à appuyer le régime en approuvant ses réalisations, en participant à plusieurs mécanismes consultatifs qu'il a mis sur pied ainsi qu'en soutenant ses revendications d'autonomie nationale à l'égard de l'État fédéral.

Le mouvement de grève confirme l'impression de la montée des revendications. En effet, dès 1961, le nombre de grèves augmente sensiblement et continuera d'augmenter tout au cours de cette période ; toutes les mesures de l'activité de grève confirment cette remontée du mouvement [79] ; il n'y a que la durée moyenne des grèves (qui diminue) ce qui confirme l'impression de flottement et de faible cohésion de la bourgeoisie, celle-ci cédant, provisoirement beaucoup plus rapidement aux revendications ouvrières.

2.5 1966-1967 : VERS DE NOUVEAUX ENJEUX

Les deux dernières années, avec lesquelles se clôt l'ensemble de la période historique analysée, ne forment pas une période en elles-mêmes ; elles ne sont que les deux premières années d'une nouvelle conjoncture qui se prolonge jusqu'en

77. Dofny, J., p. 145-147.

78. Bernard, Paul, *Les structures et les pouvoirs de la Fédération des Travailleurs du Québec*, (Etude n° 13 pour l'Equipe spécialisée en relations de travail, Conseil Privé, Ottawa, 1969), ch. II, III et IV.

79. Voir le tableau 2.

1972. Le trait dominant de cette période, en ce qui a trait aux rapports du pouvoir politique avec le mouvement syndical, est une nette remontée de ce dernier et un durcissement des positions qui se manifeste en particulier par le recours à des lois d'exception pour forcer le retour au travail des grévistes lors de plusieurs grèves d'envergure tant dans le secteur public (enseignement, transport), que dans le secteur privé (bâtiment).

2.5.1 Sur la scène électorale, les élections de 1966 ramènent l'Union nationale au pouvoir par un effet particulier du système électoral. En effet, la déception à l'égard du ralentissement du rythme des réformes ainsi que la ressurgence du mouvement nationaliste fait perdre au parti libéral 10% du suffrage par rapport à 1962 ; avec 34% des voix, il dépasse cependant largement l'Union nationale qui n'obtient que 29% des suffrages (ce qui est également un pourcentage plus faible qu'en 1962) ; mais ces voix valent à ce parti-ci 55 sièges alors que les libéraux n'en ont plus que 51.

L'intervention des tiers-partis dans la campagne électorale a été décisive : le premier, indépendantiste (le RIN) obtient 6% des voix mais aucun siège, le second, créditiste (de type poujadiste) et nationaliste, qui obtient 3% des voix sans aucun siège. L'effet du vote indépendantiste a été d'affaiblir considérablement le parti libéral tandis que l'effet combiné de ces votes de protestation a permis le retour de l'Union nationale dans de curieuses conditions, c'est-à-dire avec une majorité en chambre fondée sur une proportion minoritaire du suffrage. Il faut également ajouter, comme facteur de poids, que la timide réforme électorale n'a que faiblement réduit l'écart énorme entre la représentation parlementaire des comtés ruraux, fortement sur-représentés, et celle des comtés urbains, ce qui favorise considérablement l'Union nationale [80].

Mais l'Union nationale de 1966 n'est plus celle de Duplessis et des années cinquante : elle ressemble même beaucoup plus au parti libéral qu'à ce qu'elle était précédemment [81], à une différence près : l'insistance plus grande sur l'autonomie du Québec à l'égard du gouvernement central. Elle lui ressemble d'ailleurs tellement que cette victoire sera la dernière avant la disparition rapide de l'Union nationale amorcée lors des élections de 1970 et complétée aux élections de 1973 : le nationalisme désuet de l'Union nationale aura été remplacé par le nationalisme du Parti Québécois, qui préconise le réaménagement du régime fédéraliste et qui est représenté à l'Assemblée nationale à partir de 1970.

Cette période se caractérise également par la canalisation progressive du mouvement nationaliste par le Parti Québécois, né d'une scission avec le parti libéral en 1967, et par l'essor du projet d'indépendance politique comme solution aux problèmes de la bourgeoisie québécoise.

2.5.2 Depuis l'adoption du Code du travail, et même avant, les procédures ayant trait à la reconnaissance syndicale se sont accélérées ; le droit de grève, bien que sévèrement limité, peut être exercé plus rapidement après l'expiration d'une

80. Lemieux, V., p. 21 ; Bergeron, G., p. 342, 350 ; « 5 juin 1966 : la fin des illusions », *Socialisme '66*, nos 9-10.

81. Bergeron, G., p. 376-77, 398 et 407.

convention collective. Ces modifications entraînent donc un déplacement de l'enjeu des conflits : les grèves dures, qui débouchent sur des affrontements entre le pouvoir politique et le mouvement syndical, ne portent plus sur la reconnaissance syndicale ; celle-ci est acquise en grande partie.

Des affrontements majeurs surviennent plutôt lorsque les nouveaux syndiqués négocient leurs conditions de travail et sont prêts à poursuivre leur grève longtemps pour obtenir satisfaction. Plusieurs de ces conflits ont lieu dans les services public et para-public, où l'objectif des négociations est défini en grande partie en termes de rattrapage par rapport aux conditions de travail du secteur industriel et privé ; ce rattrapage a été amorcé au cours de la période précédente (surtout à partir de 1964), mais n'est pas terminé.

Ainsi, en 1966, les travailleurs d'hôpitaux syndiqués seulement depuis quelques années, déclenchent une grève de trois semaines à l'échelle nationale et réclament la mise en tutelle des hôpitaux. Après les premières semaines de grève, le gouvernement menace de recourir à une loi spéciale pour forcer les employés à retourner au travail, mais finalement cette grève est une grande victoire syndicale car au lieu de forcer les employés à retourner au travail, le gouvernement met en tutelle tous les hôpitaux du Québec et conclut les négociations avec les syndiqués en leur accordant immédiatement ce que les administrations locales des hôpitaux leur avaient refusé depuis le début de la grève.

Le mois précédent, après plusieurs jours de grève, les professeurs de l'enseignement technique sont intimés de reprendre le travail par une injonction, et sont passibles de lourdes sanctions financières et d'emprisonnement ; ceux-ci refusent de se soumettre et sont accusés devant les tribunaux d'avoir défié la loi ; après plusieurs mois de délai, les dirigeants du syndicat sont condamnés à quelques semaines d'emprisonnement au début de 1967.

L'année 1967 marque aussi le début du recours par le gouvernement à des lois d'exception, assorties de lourdes sanctions contre les dirigeants, les membres et le syndicat, lois exigeant le retour immédiat au travail, imposant des conditions de travail fixées unilatéralement par le gouvernement, à défaut d'entente après un délai donné, et l'interdiction de recourir à la grève pendant des périodes d'un à trois ans. Au cours de la période précédente, de nombreuses grèves illégales, appelées « journées d'études », étaient tolérées et des grévistes continuaient leurs arrêts de travail malgré des injonctions, sans être l'objet de sanctions légales. La première loi de ce type, le « Bill 25 » impose, en février 1967, le retour au travail aux enseignants du secteur primaire et secondaire affiliés à la CIC, qui ont fait la grève contre des directives gouvernementales imposant des normes homogènes à travers toutes les écoles du Québec, concernant la proportion élèves/professeurs, etc., et contre la politique salariale. L'automne suivant, ce sont les employés des transports qui sont forcés de retourner au travail sous la menace du « Bill 1 ». Les escouades de la police provinciale ont ainsi été remplacées par des lois d'exception auxquelles le gouvernement aura souvent recours dans les années à venir, retirant, à posteriori, le droit de grève que le mouvement syndical avait arraché au gouvernement au cours de la période précédente.

2.5.3.1 Le taux de croissance des effectifs syndicaux demeure très élevé au cours du début de cette période (11.8% pour 1966 et 1967) mais diminue sensiblement ensuite. Le taux de syndicalisation passe néanmoins de 33% à 37%. Les effectifs de la CSN demeurent stables, tandis que ceux de la CIC continuent d'augmenter ; par ailleurs, c'est de nouveau au tour des syndicats internationaux d'augmenter considérablement leurs effectifs, soit de 40%.

C'est surtout au cours de cette période également que la FTQ se consolide comme centrale : l'augmentation des effectifs des syndicats internationaux ou canadiens y contribue mais, ce qui est beaucoup plus significatif, le nombre de syndicats locaux qui adhèrent à la FTQ (à laquelle l'affiliation est facultative) augmente considérablement au cours de ces années, passant de 40% au début des années soixante à 59% en 1967 (proportion qui augmentera à 68% en 1968) [82].

2.5.3.2 Des transformations profondes commencent aussi à apparaître au sein des centrales et dans leurs rapports avec le pouvoir politique. En 1964, le président de la CSN, devenu depuis ministre du cabinet libéral fédéral, plaçait le congrès de la centrale sous le signe de la participation et de la planification. Deux ans plus tard, le ton a changé ; le rapport moral du nouveau président « Une société bâtie pour l'homme », qui préconise l'ouverture des livres des entreprises aux travailleurs, préfigure ceux des années à venir qui insisteront de plus en plus à la fois sur l'inefficacité de la négociation collective, si elle ne s'appuie pas sur l'action politique des travailleurs syndiqués, et sur la dénonciation du système capitaliste. Ces années marquent aussi, au sein de la CSN, le prolongement d'un affrontement interne entre les partisans d'un renforcement de la structure bureaucratique et les opposants à cette tendance qui réussiront, après plusieurs années de conflits, à renverser la réforme des structures de décision de la centrale en augmentant la représentation des instances de regroupement régional, plus préoccupées par les questions d'action politique, diminuant ainsi le pouvoir des dirigeants des fédérations professionnelles, toujours plus conservateurs et axés sur la négociation collective.

À la FTQ, la ligne de force des transformations de la centrale est celle de sa définition comme centrale québécoise, c'est-à-dire d'une organisation qui représente les intérêts d'une partie de la classe ouvrière québécoise et qui n'est pas un simple appendice des centres de décision canadien ou américain. Ce développement a donné lieu à des débats orageux au sein du Congrès du travail du Canada pour l'obtention d'un contrôle accru sur l'organisation et sur l'éducation syndicale, et s'est manifesté par des interventions plus fréquentes de la centrale dans les luttes des syndicats locaux [83].

Quant à la CIC, les jalons de son évolution au cours de cette période ont été essentiellement l'amorce d'un passage du statut de corporation professionnelle à celui de centrale syndicale, ce qui s'est manifesté concrètement par les nombreuses

82. Voir le tableau 1.
83. Bernard, P., ch. II, III et IV.

grèves que différents groupes de la CIC ont livrées, ainsi que par la participation de la CIC à des fronts communs inter-syndicaux. La première occasion a été lors de l'opposition des centrales syndicales au projet de Code du travail en 1963 et en 1964 [84].

La première loi d'exception imposée par le pouvoir politique en 1967 provoque la reconstitution d'un front commun auquel participe également la centrale des étudiants. Les deux autres centrales syndicales appuient la CIC dans sa lutte contre le gouvernement parce que les normes salariales que celui-ci tente d'imposer au nom d'une politique salariale, dont les principes de base n'ont jamais été énoncés, les concernent également ; la collaboration s'avère cependant difficile parce que la CIC s'oppose à la négociation à l'échelle provinciale que lui impose le gouvernement alors que les autres centrales l'ont, au contraire, déjà provoquée, dans certains cas. L'action du front commun consiste essentiellement à organiser des assemblées de masse pour manifester son opposition au projet de loi ; les membres de la CIC, pour leur part, font une grève générale d'une journée le jour même de l'adoption de la loi.

Les pressions du front commun sur le gouvernement n'ont eu aucun résultat parce que la possibilité de recourir à une grève générale qui est discutée n'est pas retenue ; chaque centrale considère alors que le seul résultat possible d'une telle action serait le déclenchement de nouvelles élections qui n'auraient pour résultat que de reporter le même parti au pouvoir ou de la remplacer par le parti libéral. Après cet échec, les centrales collaborent toutefois encore pour présenter des positions communes lors de l'adoption de plusieurs lois dans le domaine de l'enseignement [85].

2.5.3.3 Les négociations de plus en plus fréquentes avec l'État, l'imposition d'une politique salariale dont les principes n'ont jamais fait l'objet de négociations, ainsi que le début du recours aux lois d'exception [86], rendent encore plus visibles que dans le secteur privé, où les négociations se font entreprise par entreprise, l'urgence de l'action politique pour les centrales syndicales. La CIC, à qui cette question se pose brutalement, décide de mettre sur pied des comités d'action politique dans chaque section, mais ceux-ci doivent se préoccuper essentiellement de questions d'éducation [87]. Quant à la CSN, c'est suite au « Bill 25 » qu'elle décide finalement de former des comités d'action politique dans chaque comté et de concrétiser ainsi une politique adoptée dès 1962 [88]. La FTQ, pour sa part, qui appuie toujours le NPD au niveau fédéral, est partagée. En effet, elle considère que la simple formation de comités d'action politique qui organisent des manifestations régionales ne consiste qu'à faire de l'agitation sans qu'il y ait de formule de rechange [89]. Par ailleurs, la faible participation des syndicats locaux et des syndiqués

84. Bélanger, P., p. 394.
85. Id., p. 405.
86. Roback, L., « La politique salariale », *op. cit.*, p. 80-81.
87. Bélanger, P., p. 466-467.
88. Id., p. 467.
89. Id., p. 406.

au NPD l'incite à réviser ses positions sur les possibilités d'implanter un parti politique social-démocrate au Québec [90].

2.5.3.4 Au cours de cette période, le mouvement de grève ne cesse de prendre de l'ampleur ; le mouvement amorcé en 1961 se poursuit et s'amplifie. Mais, à la différence de la période précédente où la remontée revendicative rencontrait une faible opposition, à partir de 1956, le durcissement des conflits ouvriers apparaît clairement par la durée des grèves qui allonge de nouveau au point de presque rejoindre la durée moyenne de l'équipe de la « grande noirceur » [91]. L'augmentation phénoménale de la participation au mouvement de grève, c'est-à-dire la proportion des grévistes par rapport à la main-d'œuvre, est due, en partie, au fait que les groupes qui font des grèves au cours de cette période représentent souvent l'ensemble des salariés syndiqués d'un secteur mais également au nombre accru de grèves.

2.5.4 Cette période se distingue donc nettement de la précédente par la fin du flottement de la politique des partis cherchant à régler les problèmes de la bourgeoisie québécoise. Deux options se dégagent plus nettement : la solution du statu quo, c'est-à-dire d'un fédéralisme inconditionnel, et celle d'un fédéralisme profondément réaménagé. Une fois cette ambiguïté levée par le réalignement des formations politiques, et après que la transformation d'appareils d'État désuets ait été accomplie et que l'exercice de certains droits démocratiques (électoraux et syndicaux) ainsi que l'accès aux bénéfices de certaines institutions (de santé, d'éducation) eurent été concédés, un net durcissement dans les rapports entre le pouvoir politique et le mouvement syndical s'est manifesté et n'a fait que s'accentuer depuis 1966 parce que le mouvement ouvrier poursuit sa lutte pour l'élargissement des droits démocratiques mais l'État ne peut aller plus loin dans ses concessions [92].

---

90. Révision qui sera à l'ordre du jour du congrès de 1969. La constatation que seulement 5% des membres de la FTQ cotisent au NPD par l'intermédiaire de leur syndicat (comparativement à 36% en Ontario) (*Le Travailleur Canadien*, vol. 13, n° 5, mai 1968) amène la FTQ à commander une étude à un politicologue sur cette question ; celui-ci insista sur la nécessité d'étapes préalables (telles que des fronts communs inter-syndicaux sur des questions politiques) avant de tenter d'implanter un parti social-démocrate.

91. Voir le tableau 2.

92. Ce durcissement atteindra son point culminant en avril-mai 1972 lors de la grève de l'ensemble des travailleurs des secteurs public et para-public (membres de syndicats affiliés aux trois centrales), de la loi d'exception les forçant à retourner au travail et de l'emprisonnement des présidents des trois centrales syndicales pour avoir défié la loi et recommandé à leurs membres de poursuivre la grève malgré l'émission de nombreuses injonctions l'interdisant. Ce point culminant se situe cependant, sans doute, au début d'un autre moment de conjoncture dont un des éléments déterminants est l'unité inter-syndicale dans un mouvement de grève, ce qui est un précédent.

TABLEAU 1

La main-d'œuvre syndiquée : estimé du taux de syndicalisation et du taux de croissance des effectifs syndicaux du Québec (1931-1968)

Année	Total officiel (1)	Estimé corrigé (2)	Taux de synd. (ens. exclus) (3) (2/5)	Taux de synd. (ens. inclus) (4) (2 + 1 1/5)	M.-d'œuvre non-agricole rémunérée (en milliers) (5)	Taux de crois. des effectifs syndicaux (6)	Effectifs québécois CMTC CTC CCT (7)	FPTQ FUIQ FTQ (8)	FTQ en % du CTC (9) (8/7)	CTCC / CSN (10)	CIC / CEQ (11)
1931	58,620[a]	61,551	10.5		588[a]					25,051[ab]	
1932	42,680	44,814	8.4		536	−27.2%				25,000	
1933	41,309	43,374	8.6		498	− 3.2%				26,894	
1934	53,798	56,488	10.2		560	+30.2%				30,346	
1935	51,240	53,802	9.6		563	− 4.5%				38,000	
1936	74,572	78,301	13.5		578	+45.5%				45,000	
1937	108,566	113,994	18.7		611	+45.6%				50,000	
1938	114,856	120,599	20.1		602	+ 5.8%		FPTQ		47,000	
1939	104,876	110,120	18.2		603	− 8.7%				49,401	
1940	114,707	120,442	18.8		637	+ 9.4%				46,341	
1941	121,280	127,344	16.7		760[b]	+ 5.7%	CTC			46,032	
1942	151,605	159,185	17.7		899	+25.0%		11,761[a]		46,447	
1943	188,714	198,150	22.9		863	+24.5%				53,384	
1944	175,993	184,793	20.5		903	− 6.7%				65,249	
1945	171,203	179,763	19.6		917	− 2.7%				61,723	
1946	208,546	218,973	25.1	26.3[a]	872[c]	+21.8%				62,960	CIC 10,000[a]
1947	210,260[b]	220,773	23.7	24.9	931	+ 0.8%				70,176	
1948	229,621	241,102	25.1	26.3	960	+ 9.0%				82,218	
1949	236,399	248,219	25.2	26.3	984	+ 3.0%	3X[a] X[a]	30,000[a]		83,272	
1950	239,800	251,790	26.0	27.1	969	+ 1.4%				83,112	
1951	259,950	272,948	26.4	27.5	1033	+ 8.4%				88,081	
1952	274,582	288,371	26.8	27.9	1076	+ 5.6%		FUIQ		93,040	
1953	272,700	286,335	25.5	26.5	1123[d]	− 0.7%		38,500[b]		100,183	
1954	277,700	291,585	26.5	27.5	1103	+ 1.8%	130,000[b] 45,000[b]	28,200[b]		97,100	
1955	316,682	332,516	28.7	29.7	1162	+14.0%		34,150[b]		97,173[b]	
1956	324,906	341,151	27.9	28.9	1222	+ 2.6%	CTC	33,845[a] 30,350[b]	25 à 30%	96,276	
1957	295,777	316,566	25.2	26.2	1259	− 7.2%	250,000[c]	FTQ 91,954[c]	36.8[a]	99,957	
1958	316,489[e]	335,313[e]	26.3	27.2	1275	+ 5.9%		71,797	28.7	98,038	
1959	337,200[c]	354,060	27.3	28.3	1297	+ 5.9%		98,079	39.2	95,212	12,000
1960	354,300	372,015	27.4	29.6	1360	+ 5.1%		99,422	39.8	94,114	30,000[b]
1961	353,300	370,965	27.6	30.2	1344	− 0.3%		101,181	40.7		33,840
1962	354,100	371,805	25.9	28.7	1434	+ 0.2%		103,580	41.4	113,885	37,574
1963	360,200	378,210	23.7	28.5	1468	+ 1.7%		113,419	45.4		38,283
1964	409,500	429,975	28.3	31.3	1523	+13.7%		111,192	44.5	141,168	42,244
1965	455,300	478,065	29.8	33.0	1611	+11.2%	250,000	149,048			47,687
1966	514,600	540,336	31.4	34.9	1721	+13.0%	325,000	140,620	45.3	204,361	54,258
1967	569,430[d]	597,902	33.4	37.2	1789	+10.7%	350,000	206,752	59.1		62,265[c]
1968	581,667[c]	610,750	34.1	38.6[b]	1793	+ 2.1%	319,746[d]	215,026[d]	67.2	218,000[d]	68,035

Ce tableau a été construit à partir de données de sources très diverses et pas toujours homogènes.
Pour plus de détails sur ces sources, voir le manuscrit de la thèse de l'auteur.

TABLEAU 2

Diverses mesures agrégatives du mouvement de grève au Québec de 1945 à 1967, par période de conjoncture

Périodes	1 Nombre de grèves (moyenne annuelle) (fréquence)	2 Jours/hommes de grève (moyenne annuelle) (volume)	3 Propension globale (moyenne annuelle)	4 Jours de grèves par grève (moyenne annuelle) (durée)	5 Nombre de grévistes (moyenne annuelle)	6 Jours de grèves par gréviste (moyenne annuelle) (coût)	7 Nombre de grévistes sur 1,000 employés non-agricole (participation)	8 Nombre de grèves en cours par jour ouvrable (densité)
1945-47	47.3	260,249.3	0.26	10.9	15,608.7	14.9	15.2	2.7
1948-55	31.5	412,590.1	0.34	27.8	10,339.1	34.6	8.5	4.2
1956-60	38.6	383,533.5	0.27	28.4	12,024.6	27.9	8.4	4.1
1961-65	70.8	659,310.8	0.40	23.6	26,464.8	18.3	16.1	5.0
1966-67	140.0	2,100,616.0	1.08	26.0	118,105.0	15.6	60.9	8.4
1945-67	53.1	586,993.9	0.41	23.4	24,269.4	24.2	17.5	4.9

TABLEAU 3

Diverses mesures agrégatives du mouvement de grève au Québec de 1901 à 1970

Décennie	1 Grèves et lock-out en cours (moyenne annuelle)	2 Travailleurs touchés (moyenne annuelle)	3 Jours/hommes travail perdus (moyenne annuelle) (volume)	4 Main-d'œuvre non-agricole employée (milliers) (moyenne annuelle)	2/1 Nombre de travailleurs par grève (moyenne annuelle) (ampleur)	3/2 Nombre de jours de grève par travailleur par grève (moyenne annuelle) (coût)	2/4 Nombre de grévistes par 10,000 employés non-agricoles (participation)	1x3/2÷260 Nombre de grèves en cours par jour ouvrable (moyenne annuelle) (densité)
1901-10	23.7	5,582.7	84,135.5	(288.1-323.5) *	235.6	15.07	18.4 *	1.37
1911-20	26.5	6,999.4	206,766.0	(357.4-408.4) *	264.1	29.5	18.3 *	3.0
1921-30	18.9	5,182.0	105,640.0	(476.3-544.4) *	274.2	20.3	10.2 *	1.47
1931-40	23.1	8,297.1	81,431.4	577.6 *	359.1	9.8	14.4 *	0.87
1941-44	81.75	37,416.5	194,139.0	856.2	457.6	5.2	43.7	1.63
1945-50	36.1	11,994.8	259,664.8	1,061.5	332.2	21.6	11.2	2.99
1941-50	54.4	22,163.5	233,454.5	979.4	407.4	10.5	22.6	2.19
1951-60	35.2	11,769.3	367,508.7	1,348.7	334.3	31.2	8.7	4.22
1961-70	101.3	57,151.0	978,911.0	1,814.4	564.1	17.1	31.4	6.66

— Estimés et non des données certaines ; voir les explications ci-dessous pour les colonnes (4) et (2/4).

Sources : colonnes 1, 2, 3 : voir le tableau 2 de l'Appendice B et le tableau 4 de l'Appendice D, manuscrit de thèse.

colonne 4 : les données officielles sur la main-d'œuvre non-agricole employée et rémunérée n'existent pas pour le Québec avant 1941. L'estimé a été construit de la manière suivante : 1) les données sur la *population active* sont celles de l'estimé construit par Raynauld *(Croissance et structures économiques de la province de Québec,* Appendice D, tableau 18, p. 569) ; 2) de ces données, a été *soustraite la main-d'œuvre agricole* (source : *Recensements du Canada,* 1901 (vol. III), 1911 (vol. VI), 1921 (vol. IV), 1931 (vol. VII) ; 3) ensuite, conformément à la méthode élaborée pour faire l'estimé du taux de syndicalisation, un estimé de la main-d'œuvre non agricole *employée et rémunérée* a été fait en appliquant les hypothèses minimum (70%) et maximum (80%) aux données brutes de main-d'œuvre non-agricole. C'est pourquoi les données de trois premières décennies comprennent deux nombres entre parenthèses. Dans le cas de la décennie 1931-1940, les estimés établis pour calculer le taux de syndicalisation du tableau 1 ont été repris.

colonne 2/4 : ce taux est dépendant des données concernant la main-d'œuvre non-agricole employée et rémunérée, qui ne sont que des *estimés* avant 1941 ; il ne s'agit donc encore que d'un *estimé* fondé sur l'hypothèse moyenne (i.e. que la main-d'œuvre *employée et rémunérée* est équivalente à 75% de la main-d'œuvre (non-agricole) totale).

RÉSUMÉ

Ce texte vise à expliciter l'état des rapports de classe au Québec pendant la période qui va de 1945 à 1967. Centrée sur les rapports entre le pouvoir politique et le mouvement ouvrier, l'analyse ne retient pas la coupure traditionnelle introduite entre le duplessisme et la révolution tranquille. Les variations dans le degré de répression exercé par le pouvoir politique sur le mouvement ouvrier et la force du mouvement ouvrier lui-même permettent de distinguer plutôt cinq moments conjoncturels au cours de cette période.

SUMMARY

This text is an attempt to make clear the nature of the relationships between classes in Quebec during the period from 1945 to 1967. Focussing on the relations between the government and the labor movement, this analysis discards the traditional notion of the division between Duplessism and the Quiet Revolution. Variations in the degrees of repression applied by the government to the labor movement and the force of the labor movement itself are the criteria used to distinguish five critical stages in this particular period.

RESUMEN

Este texto pretende mostrar de una manera explícita el estado de las relaciones de clase en Quebec durante el periodo que va de 1945 a 1967. El análisis esta centrado sobre las relaciones entre el poder político y el movimiento obrero ; y él no retiene la separación tradicional introducida entre el duplesismo y la revolución tranquila. Las variaciones en el grado de represión ejercidas por el poder político sobre el movimiento obrero y la fuerza del movimiento obrero permiten de distinguir, más bien, cinco momentos conjunturales en el curso de este periodo.